



# Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique  
et pluraliste

Belgique - België P.P.  
LIEGE X 9/2690  
Autorisation de fermeture  
9/149

Bureau de dépôt : Liège X  
Bimestriel n°38  
Septembre/octobre, 2001  
75 FB - 14 FF - 2 €

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

## Sommaire

- Un fédéralisme de l'ambiguïté  
/ R. Collignon, p2
- Et après le torpillage du fédéralisme ?  
/ A. Patris, pp. 3-4
- Reniements stériles et vaines censures  
/ J. Rogissart, pp. 4-5
- L'état de la tromperie  
/ M. De Middeleer, pp 6-8
- Défense des langues  
/ A. Salon, pp.9-10
- Les choses à leur place  
/ P. Bertrand, p. 11
- Le terroir, une richesse qui a ses  
limites / P. Mélot, p. 12
- Une stratégie géopolitique régionale  
wallonne / M. Philippe, p. 13
- Nous avons lu / P. Heuschen, p.14
- Le 14 juillet à Liège / p.15
- L'avenir dure longtemps / F. Bismans,  
pp. 16-17
- On nous écrit / pp. 18-22
- Epinglé dans la presse / B. Coune,  
J. Liénard, M. De Middeleer,  
pp 23—26
- Nécrologie / p. 27

Les articles n'engagent que leurs  
auteurs.

N° dépôt : 0088398



## UN FEDERALISME DE L'AMBIGUÏTE

Consacrée par les accords du Lambermont, la cinquième phase de la réforme de l'Etat prévoit un refinancement durable des Communautés et un élargissement des compétences régionales

Mais, comme l'écrivait Paul Piret, *cette cinquième réforme de l'Etat illustre tout le mal-être belge et la difficulté récurrente de l'assumer pour pouvoir se prémunir contre ses prochaines manifestations.*

Pour ma part, j'y vois plus volontiers les ingrédients habituels de toutes nos avancées fédéralistes : l'aspect conflictuel entourant le surgissement de nos réformes institutionnelles et la pratique du « donnant-donnant » qui fixe, dans le cadre contraignant des contingences communautaires, les limites de tout consensus.

Bien sûr, tout le monde appelait de ses vœux ce nouveau train de réformes.

Toutefois, n'était-ce pas à cette seule volonté commune que se limitait l'unanimité ?

Le phénomène n'est pas nouveau. La construction du système fédéral belge est marquée, dès l'origine, par des divergences de vues qui, aujourd'hui encore, se manifestent par un certain nombre de non-dits qui, comme tout indicible, recèlent parfois plus de réalité que celle qui se voit consacrée par les textes.

N'est-ce pas le cas, aujourd'hui encore, tant pour ce qui concerne l'évaluation de cette nouvelle avancée fédéraliste que pour sa mise en œuvre régionale ?

Appréhende-t-on de la même manière, au Nord et au Sud, la loyauté en matière fiscale, la solidarité avec Bruxelles ou encore la notion de minorité ?

Lorsqu'il s'agit de fixer des priorités, l'unanimité est loin d'être la règle du côté francophone, tandis que les Flamands semblent bien déterminés à avancer de concert, les yeux fixés sur le long terme.

Pour ces derniers, cela relève de l'évidence que tous les malheurs de la Belgique résultent du différentiel économique entre Flandre et Wallonie.

Cependant, et c'est pour le moins paradoxal, la cause flamande n'a, jusqu'à présent, semblé avancer que grâce à la situation de demandeurs des francophones. A telle enseigne que, de l'aveu publiquement exprimé de certains politiques flamands, en finançant la Communauté française, ils perdent à tout jamais un moyen de pression sur les francophones.

Constamment sur la défensive, les francophones semblent osciller en permanence entre la résistance et la résignation. D'ailleurs, certains d'entre eux n'imaginent plus, comme rempart contre le démantèlement de la Sécurité sociale et une autonomie fiscale flamande agressive, qu'une harmonisation fiscale européenne et une politique sociale communautaire.

Mais n'est-il pas illusoire de vouloir miser sur une dilution de l'Etat belge au profit de la construction d'une Europe des Régions ?

Cela est d'autant moins crédible que, paradoxalement, plus l'Etat fédéral se déleste de ses compétences, et plus il demeure la référence visible de notre paysage institutionnel, bénéficiant d'une reconnaissance quasi unanime de l'opinion publique.

Dès lors, de dissonances en non-dits, et quand le bon vouloir du plus fort peut, à tout instant, remettre en cause ce qui a fait l'objet d'un accord, il est à prévoir que notre fédéralisme ne sera plus que celui de la divergence. Cela porte un nom : le confédéralisme, voire la fin de la Belgique.

Les Wallons comme les Bruxellois doivent appréhender cette situation, ils doivent, en conséquence, forger eux-mêmes leur avenir.

**Robert COLLIGNON**

## ET APRES LE TORPILLAGE DU FEDERALISME ?

La question fera sous peu la une de l'actualité. La Flandre, qui conduit le bal, en a ainsi décidé.

A *La Libre Belgique*, qui lui demandait naïvement si le refinancement de la Communauté française pouvait signifier dix ans sans réforme, Hugo Schiltz, représentant flamand de poids, répondait sèchement qu'il n'était pas sérieux de nourrir un tel espoir.

Il y a du radicalisme dans l'air, disait par ailleurs le même journal. Et comment ! Le *VLD* (libéraux flamands) n'entend pas, en matière de surenchère, se laisser distancer par ses concurrents, qu'il s'agisse du *CVP*, du *Vlaams Blok* ou de la *Volksunie*. L'autonomie fiscale est amorcée, la Sécurité sociale unitaire menacée, la régionalisation des chemins de fer n'est plus qu'une affaire de temps (\*), le statut de Bruxelles à part entière contesté. L'objectif de la classe politique flamande est de pouvoir se situer dans l'Europe des régions.

Cette fuite en avant ne nous gênerait guère, que du contraire, si elle n'avait pas séduit également les dirigeants de l'Exécutif wallon. Il suffit, pour s'en assurer, de parcourir le numéro de juillet 2001 du magazine *Wallonie, ma région* édité avec le soutien de la Présidence du gouvernement de Namur.

La méthode Coué a trouvé de nouveaux adeptes. Qu'on en juge : *les francophones de Belgique ont une capacité de décision inégalée dans les autres Etats membres de l'Union européenne... la Wallonie possède une des autonomies les plus fortes d'Europe... l'Allemagne et l'Autriche, qui présentent toutes deux des architectures d'organisation politique assez semblables à celles de la Belgique, n'ont pas encore franchi le pas d'une représentation fédérale (aussi) régionalisée... les francophones de Belgique ont une capacité de décision inégalée dans les autres Etats membres. Et c'est là une première mondiale...*

Bref, l'hymne à la joie. Qu'on ose l'entonner prouve à quel point on peut désormais faire fi du bon sens des Wallons.

La Flandre peut aller de l'avant parce qu'elle est devenue une nation. Elle a un passé et le rappellera avec ostentation l'an prochain, à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la bataille des Eperons d'Or. Elle regrette la séparation d'avec les Provinces-Unies au XVI<sup>e</sup> siècle et entend promouvoir le Benelux, sorte de revanche sur le passé. D'ailleurs l'histoire de Belgique n'a-t-elle pas été écrite en fonction de la Flandre !

En face d'elle, la Wallonie, aujourd'hui en difficulté, n'est pas et ne sera jamais une nation. Ce serait une erreur et une faute de l'aiguiller sur la voie de garage d'un régionalisme européen, miroir aux alouettes destiné à prolonger autant que faire se peut une structure belge en bout de course.

Les Wallons, qui ont de la mémoire, savent qu'il y a un demi-siècle, le Congrès de Liège avait à faire un choix entre le rattachement à la France ou l'instauration du fédé-

ralisme en Belgique. Il se prononça, par un vote dit de raison, pour la seconde formule. Son échec est à présent avéré. Les Flamands tournent le dos aux Wallons. Il serait stupide, par souci de sauver un Etat qui n'a plus, depuis la naissance de la Communauté européenne, de justification diplomatique, de continuer à tourner le dos à la France, comme le fait la classe politique du Sud.

Jamais pourtant la conjoncture internationale n'a offert aux Wallons autant d'atouts. Pendant des siècles, le destin a voulu qu'ils servent de gardes-frontières à diverses puissances qui avaient maille à partir avec la France. Non seulement cette contrainte a disparu mais l'Union européenne favorise les relations, sur le terrain, entre territoires voisins. En affirmant son identité nationale, fût-ce à notre détriment momentanément, la Flandre nous aide à sa façon par une invitation implicite à faire de même. L'obstacle à franchir est d'ordre psychologique. Les Wallons ont à se prononcer sur leur appartenance nationale et ils peuvent le faire en toute liberté, aux yeux de leur entourage continental. Les freins jouent de l'intérieur où l'on veut sauvegarder des situations acquises en dépit des tensions communautaires.

A cet égard, nous vivons, nous Wallons, sous un régime d'exception, même s'il faut saluer, comme il se doit, la récente publication de l'encyclopédie du Mouvement wallon, à l'initiative de l'Institut Jules Destrée.

Régime d'exception parce que, à aucun moment depuis le passage au fédéralisme interne, le problème de l'identité n'a été soulevé, à quelque niveau que ce soit, dans les milieux officiels. Et ce ne sont pas les pirouettes sur le régionalisme européen qui y changeront quelque chose.

L'échec du fédéralisme oblige à mettre sur le métier une question qui ne taraudait pas à l'époque où les francophones occupaient le haut du pavé. Le couple Etat-Nation paraissait aller de soi. Depuis que s'est révélé le caractère artificiel d'une Belgique à l'architecture institutionnelle la plus compliquée qui soit au monde, les Wallons se doivent de faire la lumière sur leur identité, ce qui signifie, en pratique, déterminer leur rapport à la France.

Le personnel politique ne peut pas se dérober devant un débat susceptible d'ébranler profondément un édifice caduc. Croit-il vraiment tirer parti de la comédie qui consiste à invoquer constamment de vaporeux horizons européens pour mieux ignorer la proximité de la France ? Le contrat d'avenir pour la Wallonie a réussi ce tour de force de faire l'impasse sur nos liens avec nos voisins du sud en dépit des recommandations des experts qui souhaitaient des relations privilégiées avec la France.. Attitude confirmée, on l'a vu, par le magazine *Wallonie, ma région* au début de la présidence belge de l'Union des Quinze.

Au point où nous en sommes, seuls les illusionnistes seraient à même de prétendre que les Wallons sont d'une autre famille que les Français. Si la vérité est tenue sous le

boisseau, il n'y a pas lieu d'en chercher la raison ailleurs que dans la neutralisation systématique de la Wallonie depuis que la page de l'unitarisme est tournée. La Communauté française, dans sa version actuelle, n'a d'autre effet que d'empêcher les Wallons d'exister politiquement. L'accès au passé, antérieur à la Belgique, dans une optique qui leur soit propre, est interdit au profit d'une version « pirennienne » axée sur la Flandre. Un audit en dirait long sur une histoire en friche. Le thème de la nation est à la fourrière avec le consentement de l'Université, des médias de toute nature et, bien entendu, des formations politiques à tous les niveaux. Quel contraste avec la Flandre qui a fusionné Communauté et Région !

Terminons sur une note positive. Les Wallons, s'ils le veulent, pourront dialoguer avec leurs frères français dans de bonnes conditions, inconnues au lendemain de la guerre. L'expérience fédéraliste aura eu au moins cela de bon qu'elle aura doté la Wallonie d'une personnalité juridique. Les rapports avec les régions françaises limitrophes

ne peuvent plus se heurter à un veto. Administrativement parlant, la France est devenue plurielle. Au plan géopolitique, un unionisme raisonnable ne pourrait que conforter la position de la région bruxelloise, infiniment mieux que des combinaisons boiteuses élaborées dans un cadre belge. On se refuse à imaginer la persistance des conflits linguistiques au siège principal des institutions européennes. La solidarité entre Wallons et Bruxellois gagnera à s'exprimer dans un contexte politique étranger aux surenchères communautaires. Chacun doit trouver sa place au sein d'une Europe aux nations réconciliées. Ce qui diffère fort du régionalisme européen cher à certains des nôtres.

André PATRIS

(\*) Interviewé par *De Standaard* au début d'août, Karel De Gucht, président des libéraux flamands, annonce la régionalisation de la SNCB pour 2003 - 2004 !

## RENIEMENTS STERILES ET VAINES CENSURES

Pour quelques milliards, pour un plat de lentilles, pour un bref sursis, ils ont commis la forfaiture qu'ils avaient juré d'abhorrer jusqu'à la fin de leur temps : entamer le statut de la périphérie bruxelloise et avancer quelques fauteuils de plus aux élus flamands de la Région centrale. Ils ont cédé, c'est leur pli ; ils se trompent, c'est leur tare, sur la durée possible d'un armistice dans l'équilibre instable du fédéralisme. Ils ? Les partis francophones. Pas un n'a racheté l'autre, même si le FDF ferraille encore un peu dans les allées de la basoche, histoire de garder la face jusqu'aux élections. Mais on les tourmenterait vainement pour leur arracher l'aveu qu'ils ont lâché pied. Figurez-vous qu'ils ont obtenu la promesse de ratification d'une fumeuse convention internationale sur la protection des minorités ! Il y a un hic : la procédure requiert l'approbation de la Flandre qui connaît tous les trucs pour se faire payer après s'être servie. Il y a un risque aussi que la notion de minorité soit exploitée un jour contre Bruxelles et la Wallonie... et pas seulement par les Flamands. Mais c'est sans doute trop demander à nos habiles négociateurs d'apprendre à scruter l'avenir.

Ils disent surtout qu'ils ont sauvé l'enseignement de la Communauté française, si affreusement malmené par les politiques d'austérité. Sauvé, vraiment ? Certes, il va doubler un cap difficile, mais il y en aura d'autres. Certes aussi, son sort constitue peut-être la première priorité de notre société et, à coup sûr, une des plus importantes. Mais on ne peut l'assurer en pilotant à vue, comme on l'a fait ces dernières décennies. C'est une affaire de long terme qu'il faudrait mener dans le cadre d'une planification stratégique ou, si l'on préfère, d'une volonté durable. Peut-on concevoir cela dans l'aboulie et la myopie du système qui tourbillonne dans le mouvement brownien d'un monde régi par la pensée unique ? Une ordonnance

de conjoncture, voilà le prix de la dernière lâcheté sur le front communautaire. Les vrais remèdes, on demande encore à les voir.

Rendez-vous au prochain combat. L'attente ne sera pas longue, la Flandre a la politesse de nous en avertir. Au lieu de braquer leurs pièces dans la bonne direction, nos dirigeants à nous s'agrippent au belgicisme par manque de confiance en la Wallonie - quelques-uns aussi par peur d'une France où ils ne seraient plus rien. Et pourtant cette Wallonie renaît à la santé et travaille avec une belle énergie. La légende noire que lui fabrique le régime belgo-thiois évoque complaisamment son chômage - sans expliquer comment celui-ci advint. Eh bien, il conviendrait de retoucher les clichés. Liliane Babilas dans *La Revue générale* de mai-juin (1) et Yves de Wasseige dans *Toudi* de juin-juillet (2) démontrent avec rigueur que la saisie officielle des données produit une illusion d'optique : en tenant compte des chômeurs partiels ou en fin de droits, des prépensionnés et des interruptions de carrière, en comparant aussi des groupes homogènes et non des catégories composites, on constate que la Flandre est à peine mieux lotie que la Wallonie. En tout cas, ajouterai-je, elle l'est moins qu'il y a dix ans, n'en déplaise aux *body builders* du *Vlaams Economisch Verbond*.

Doit-on rappeler, d'autre part, que dans les mêmes strates d'âge, nous ne sommes pas plus consommateurs de soins de santé que nos voisins du nord ? Et que l'écart entre les masses financières des retraites et pensions se comble rapidement avec le vieillissement de la Flandre ? L'unité de la Sécurité sociale garde un intérêt tant que nous avons le malheur de rester belges. Avec tout ce que nous gagnons sur le reste en quittant la Belgique, la perspective de son partage n'a rien qui puisse nous inquiéter.

Pourquoi donc ne pas prendre l'initiative de la rupture ? Les hiérarques francophones de la majorité soutiennent que, n'étant plus demandeurs sur rien, ils n'auront plus à ouvrir leur besace aux prochaines sommations nordistes. Mais si, hélas ! Ils sont demandeurs de belgitude et ils capituleront encore pour la garder jusqu'au dernier symbole. Le plus drôle, c'est qu'ils jettent gravement l'anathème sur le nationalisme, avec d'ahurissants amalgames de références, alors que les faits accomplis par leur faute illustrent la supériorité écrasante dudit nationalisme sur l'absence de conscience nationale.

Et voici ce à quoi nous sommes priés de croire, plutôt qu'en nous-mêmes : l'Europe de Maastricht, ses runes sacrées de la concurrence sans frein, ses stérilats monétaires et ses couacs dans les Balkans, où elle finira par ramener les Turcs à force de bévues et de verbosité dans l'impuissance. Sa présidence belge pour un semestre ne lésine ni sur les ronronnements, ni sur les flonflons : émissions pâteuses et sirupeuses de slogans ministériels, discours soporifique et creux d'un roi ventriloqué par des raseurs, défilé de gosses en bleu dans la parade du 21 juillet, agitant des drapelets autour des emblèmes des Etats membres (n'y avait-il aucun scénariste capable de mettre un peu de finesse dans ce *happening* ?). Tout cela pour pas grand-chose, car les peuples y croient de moins en moins et le nôtre pas plus que les autres. Lorsque la parole leur est donnée, ils disent non, comme on vient de le voir au Danemark et en Irlande. Parce que la technocratie au service du machin a un déficit de communication, comme on veut nous le faire croire ? Au contraire, c'est parce que les gens comprennent mieux où l'on essaie de les conduire qu'ils se rebiffent. Ce n'est pas en vain que se sont activés les réseaux de l'information authentique, avec leurs bulletins confidentiels, leurs journaux à petit tirage et leurs cassettes enregistrées passant de main en main. La vérité percole dans l'opinion publique en dépit des menteurs et des censeurs.

Quant à nous, ce n'est pas demain que nous aurons droit à un référendum. M. Louis Michel, qui joue à contre-emploi les pères nobles défendant des causes sublimes à condition qu'elles ne gênent pas les affaires et ne fâchent pas les trop forts, s'insurge contre les malotrus qui demandent voix au chapitre. Son florilège de gaffes s'est enrichi de son interview dans *Le Monde* du 21 juillet, où l'on pouvait lire cette énormité : *Je ne reconnais pas à la société civile le droit de prendre des décisions. Seulement celui de participer à l'information* (ndlr : comprenez qui peut) *avant la décision. Qui décide alors ? (Le) politique qui est investi, représentatif et élu. ...Et qui n'exécute pas son programme électoral et ne tient pas ses engagements* (cf le recul à Bruxelles et dans sa périphérie !) Vous croyez, sur la foi de la Constitution belge, héritière sur ce point de la Grande Révolution, que tous les pouvoirs émanent de la nation ? Apprenez donc que vous pouvez tout juste émettre des vœux, *exprimer des rêves* (sic) *mais pas décider*.

Rares sont les puissants de la planète assez bêtes pour proférer publiquement de telles outrances, mais le Grand Lunaire de Jodoigne est en bonne compagnie pour les

penser. Aussi vient-on de voir à Gênes ce qu'engendrent l'ignorance et le mépris conjugués de la volonté populaire. Parce que la France est la France, cette tenace exception honnie des mondialisateurs, son Président de la République et son Premier Ministre sont les seuls, dans le cercle des maîtres du monde, à dire qu'il faut prendre la contestation au sérieux. Les autres prennent surtout des mines de vierges effarouchées pour dénoncer la violence. Mais honnêtement, et je l'écris à grand regret, sans cette violence, qui eût prêté attention à la protestation qui enfle d'année en année ? Quel cas réel a-t-on fait, en Belgique, des demandes de la paisible Marche blanche ? Et croit-on que la foule qui prit la Bastille ne drainait que de probes artisans et de doux humanistes ? Ou qu'il n'y avait pas de casseurs dans les luttes sociales du XIXe siècle ?

Parce que vouloir la Wallonie française, c'est vouloir une Wallonie prospère dans une France unie et forte, nous devons prendre place dans le mouvement dit improprement anti-mondialisation - il y a une mondialisation souhaitable, comme il y a un meilleur projet européen que celui de la Commission Prodi. Et si l'on nous demande qui nous sommes pour marcher avec lui, répondons comme l'Enjobras des *Misérables* aux sbires de Louis-Philippe : *Révolution française !* Car plus que jamais, la République nous appelle.

Jacques ROGISSART

- (1) *La répartition régionale du chômage : des bilans faussés.*  
 (2) *Chômage et sous-emploi : une réalité beaucoup plus noire en Flandre et plus rose en Wallonie qu'on le dit.*

*Erratum* : La typographie fait inévitablement des erreurs que le lecteur indulgent peut corriger lui-même. Mais parfois aussi, le bon sens n'y suffit pas. Ainsi, dans la 2<sup>e</sup> phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe de mon article précédent (*Un temps d'abandon*), p. 4, il fallait lire : *La légèreté des caciques qui l'affirment* (et non qui l'offrirent) *inclinent au doute*.

Dans le 1<sup>er</sup> paragraphe de la p. 3, il fallait lire, à la fin de la 4<sup>e</sup> phrase : *des exceptions toujours profuses y tiennent lieu de contrepoids à la tentation de l'excès* (et non bien le contrepoids).



## L'ÉTAT DE LA TROMPERIE

*Le maintien de la Belgique sous sa forme actuelle  
est une anomalie de l'Histoire*

(Professeur Philippe Van Parijs, Prix Franqui 2001)

Scientifique, ni scribe obséquieux d'un quelconque parti, ni cajoleur empressé de l'opinion publique (suivant son livre *Une aventure universitaire*), M. Van Parijs, président à l'UCL (Université catholique de Louvain-la-Neuve) de la chaire Hoover d'éthique économique et sociale, parle vrai et il précise : *Dans une perspective historique, on remarque qu'en Europe, sur les ruines du vaste empire des Habsbourg, deux pays sont encore officiellement plurilingues : la Serbie et ... la Belgique* (1).

Et son collègue Francis Delpérée, constitutionnaliste et correspondant de l'Institut de France, de s'exclamer : *Saint Polycarpe, priez pour nous ! C'est l'intitulé de son exposé du 6 août aux Alumni UCL sur les conséquences à terme de la réforme institutionnelle votée le 29 juin en Belgique, évoquant un avenir à la tchécoslovaque* (2).

### ■ INEGAUX DEVANT LES LOIS

La lettre et l'esprit de ces nouveaux accords font comprendre que, faute de nation belge, les « Belges » sont déjà et seront de plus en plus inégaux en vertu des lois de ce royaume, avatar d'une conjoncture historique révolue.

La devise *L'union fait la force*, comme le slogan *L'unité dans la diversité* - autant dire : *Ceci n'est pas une pipe* du célèbre tableau de Magritte - illustrent, chacun dans leur domaine, les facultés de surréalisme rencontrées dans nos régions. C'est-à-dire la force de l'imaginaire et de l'illusion des apparences. Mais la réalité du déséquilibre et de l'antagonisme flamand-wallon est là, sous-jacente à toutes les questions, sans exception.

A la question : *L'accord de la St-Polycarpe mène-t-il aux portes du confédéralisme ?* Louis Michel, vice-premier ministre, répond sans ambiguïté : *Mais, enfin, nous y sommes depuis longtemps ! (Le Soir 26/02/01)*. En tout cas, depuis la Constitution dite fédérale de 1993.

Hervé Hasquin, ministre-président de la Communauté française, ajoute : *Dans ce pays, on n'ose pas nommer les choses telles qu'elles sont. Nous évoluons vers un système confédéral, souhaité par la Flandre. C'est clair, non ? Deux ou trois Etats indépendants sur les ruines de la Belgique.* J.-J. Viseur, ancien ministre des Finances, juge que *nous sommes entrés de plain-pied dans cette logique. L'Etat dinosaure sera bientôt totalement paralysé. Même le Premier ministre renonce à sa fonction d'arbitre* (3).

C'est là une toute nouvelle franchise qui tranche avec les impostures trop généralement constatées dans le discours et l'action socio-politique en Belgique. Mais voilà...

### ■ EST-IL UTILE DE TROMPER LE PEUPLE ?

D'Alembert avait déjà obtenu de Frédéric II que l'Académie des Sciences et des Belles-Lettres de Berlin mît cette question au concours en 1780. Au temps de la Révolution, Marat analyse dans son ouvrage *Les chaînes*

*de l'esclavage* la technique de politique d'usage courant : *Jamais aux choses leurs vrais noms. Les princes, leurs ministres, leurs agents appellent politique l'art honteux de tromper les hommes ; soumission, la servitude ; rébellion, la fidélité aux lois.*

Ne sait-on pas depuis les sophistes grecs que l'art de persuader, pour faire prévaloir des forces ou les inverser, relève de l'*apatè*, une tromperie qui engendre des fictions capables de séduire.

Le cas belge illustre ces idées de manière exemplaire. Il mériterait une étude sous cet angle. Nous en évoquerons quelques aspects, pour le passé et pour le futur.

**La première fiction :** celle d'une « nation belge » et d'une « histoire de Belgique pluriséculaire ». Rhétorique instrumentale de pouvoir de la classe dirigeante (de 1830 à 1950), classe nobiliaire et bourgeoisie francophones recrutant leurs membres aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, appuyés sur le régime monarchique et ses vanités (anoblissements, etc.). Dans cette logique de pouvoir, il faut gommer le « Roman Pays », cette marche aux sympathies trop françaises. Seront donc passés pratiquement sous silence les hauts faits de la Principauté de Liège, « l'Athènes du Nord », qui aura été une partie importante de la Wallonie aux côtés du Tournaisis, de la Gaume et du Luxembourg, sans interruption de 972 (Notger) à 1792 (de Méan), hors les anciens Pays-Bas « belgeois ».

Gommée, la part des Wallons dans les engagements français, notamment celle des chevaliers hennuyers à la bataille des Eperons d'Or ou, dans l'Empire, les généraux wallons Dumonceau de Bergendael, Lahure et Jardon et leurs troupes (cités sur l'Arc de triomphe à Paris).

Négligées, les innombrables et prestigieuses épopées industrielles des Wallons aux quatre coins du monde !

Bref, une histoire centrée sur les territoires flamands et brabançons, une histoire opportuniste belgo-flamande.

**Autre tromperie entretenue,** celle-là, par les Flamands, avec succès dans l'esprit de trop de Français, de Wallons et de Bruxellois : la domination de l'Etat belge par les Flamands et leur stratégie de repli sur leur prospérité actuelle ne serait qu'une revanche légitime sur les Wallons, ces seigneurs de la première révolution industrielle de 1815 à 1850.

**Faux et injuste,** ce discours de mauvaise foi feint d'ignorer que :

1. Le peuple wallon fut soumis aux mêmes conditions de déconsidération et de dur labeur que les Flamands. Luc Sante, Wallon de Brooklyn et Américain de Verviers, le décrit dans son récent et beau livre *l'Effet des faits* (Acte Sud) : *Verviers en 1830 compte au-delà de 18.000 habitants, parmi lesquels la moitié, vivant d'un travail journalier, est plongée dans la plus profonde misère... En*

1843, pour une journée de 12 heures et demie, le salaire d'un ouvrier qualifié permettait d'acheter un kilo de chocolat, celui d'un non-qualifié un kilo de viande, celui d'un adolescent un kilo de riz, celui d'une femme une miche de pain de seigle, celui d'un enfant une miche de pain noir. Pourquoi donc les luttes ouvrières de Wallonie de 1886 à 1961 - qui conduiront au système moderne de Sécurité sociale - sont-elles passées sous silence ?

2. La francisation des aristocrates et des bourgeois se fit tout naturellement et librement, sans contrainte aucune, en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie, le français y était de très longue date la langue de culture et de communication. L'enseignement fondamental en flamand était prodigué partout en Flandre alors que le peuple wallon ne le recevait pas dans l'un ou l'autre de ses parlers wallons ! Qui serait le plus à plaindre ? L'historien J. Willequet rétablit les choses : *Les Wallons n'apparaissent pour rien dans la question des langues, qui fut plutôt une querelle entre les Flamands eux-mêmes : les bourgeois parlant français et les classes plus modestes usant du flamand* (4).

#### Autres vérités gênantes occultées :

Les infrastructures et équipements publics en Flandre, financés de 1830 à 1960 grâce aux produits de l'industrie wallonne, furent largement plus développés qu'en Wallonie. Le déséquilibre en matière ferroviaire aujourd'hui établit la pérennité du phénomène. Le débat SNCB en cours est éclairant pour le passé ... et pour le futur.

En pleine crise structurelle de l'économie wallonne (charbon, acier), 58 % des aides publiques iront à la Flandre contre 40 % à la Wallonie et 2 % à Bruxelles, de 1959 à 1973 (5). Très significatif fut le détournement des lois d'expansion économique de 1959 et 1970 destinées à atténuer les déséquilibres entre les Régions et à encourager les investissements dans les régions à problèmes, la Flandre s'octroyant la part du lion malgré les vives critiques de la CEE en 1972 (6) !

L'Etat belge a, en réalité, plus aidé l'investissement en Flandre, suivant l'implantation, en façade maritime autour d'Anvers et de Gand, des entreprises multinationales étrangères et de l'un ou l'autre groupe financier basé à Bruxelles. La plupart des ministres aux postes-clés sont déjà flamands à l'époque...

Comment croire, à l'avenir, à la « loyauté fédérale » dans le cadre de l'Etat belge ? Soyons sérieux, le passé nous éclaire sur le futur.

#### ■ TORDRE LE COU AUX LOIS

A l'heure où la Belgique préside à l'Europe, la communauté internationale s'interrogera sur la crédibilité d'un Etat de droit dont les autorités bafouent la Constitution. La lecture et la mise en œuvre de la Convention-cadre européenne sur la protection des minorités seront un autre test détonant aux yeux de l'Europe. Le fâcheux exemple Haider de l'Autriche, tant dénoncé par la Belgique, va-t-il l'inspirer ?

#### La réforme inconstitutionnelle de juin

Le Conseil d'Etat a rendu des avis clairs non sujets à interprétation : la régionalisation des lois provinciale et

communale, et la représentation garantie des Flamands en Région bruxelloise en violation des normes démocratiques de proportionnalité et d'égalité des électeurs et candidats, violent la Constitution belge et les principes de droit fondamentaux. Que dira la Cour d'arbitrage ? Organe de marchandage politico-juridictionnel, quelle compromission des principes nous réserve-t-elle ?

Tout juriste et tout honnête homme ne peuvent qu'être choqués par les violations réitérées de la charte fondamentale par les mandataires politiques.

Marc Verdussen, professeur de droit public à l'UCL, fustige ces moeurs lorsqu'il précise l'enjeu : *Dans une démocratie constitutionnelle, la volonté de réaliser un projet gouvernemental, aussi élevé soit-il, doit nécessairement s'inscrire dans les limites tracées par la Constitution. Celle-ci n'est pas un catalogue de bonnes intentions. Elle est un corps de règles juridiques. Elle ne saurait souffrir d'être bafouée, même au nom d'un très compréhensible réalisme politique* (7).

Quand M. Ducarme, président du parti libéral (PRL), déclare craindre la *République des juges*, on lui fera lire la philosophe Blandine Kriegel : *La société démocratique est la société où l'on doit convaincre et plaider encore et encore, et où les « lawyers » et les magistrats n'ont jamais fini de se tailler la part du lion. Ce trait, combiné à la revendication de justice invoquée par la Grèce classique de Sophocle puis par l'injection massive de judaïsme et de christianisme à la fin du monde antique, promeut la justice comme valeur essentielle de la démocratie, aujourd'hui (John Rawls) comme hier* (8). On ne troque pas les valeurs fondamentales contre des sous. Même le parti d'opposition sociale-chrétienne s'est prostitué.

Le professeur Delpérée va au cœur du problème belge : considérant que la réforme institutionnelle de 2001 (après celles de 1970, 1980, 1988 et 1993, leur fréquence est symptomatique) est d'une ampleur exceptionnelle, il affirmait le 6 août : *A terme, c'est-à-dire dans moins de dix ans, j'en prends le pari, la carte politique et administrative sera à ce point modifiée que des communes flamandes, wallonnes ou bruxelloises n'auront plus de traits communs... Diverses conceptions de la citoyenneté ne peuvent pas se développer dans un même Etat. La citoyenneté, c'est le socle de la société politique... Le jour où cette citoyenneté n'est plus la même pour l'ensemble des personnes qui vivent en Belgique, le socle risque (?) de vaciller. En clair, pourquoi encore vivre ensemble si nous ne sommes pas d'accord sur l'essentiel ?... Pardon de nous être laissés endormir, saint Polycarpe, y compris sous les fausses torpeurs de l'arc-en-ciel* (9) !

Cela dit, la vraie question que se pose l'Européen est celle-ci : La refonte incessante de la loi fondamentale et ses violations réitérées ne signifient-elles pas déjà la mort clinique de la Belgique ?

#### ■ CONVERTIR L'INFIDÈLE

« Etat fédéral », « fédéralisme », « loyauté fédérale », autant de termes-pièges, de leurres derrière lesquels - on l'a vu - se profile la confédération. La Flandre en est l'élément moteur ; fermée sur soi et sa prospérité du mo-

ment, elle se constitue, aidée par cette manipulation linguistique, en Etat-nation distinct.

Quand il s'agit d'y protéger les minorités selon les principes du Conseil de l'Europe et les valeurs du Traité de l'UE, n'entend-on pas déjà toute la Flandre prétendre, contre toute logique, que cela vaut pour les 65.000 germanophones des cantons de l'est de la Wallonie, mais sûrement pas pour les 120.000 francophones des communes à statut spécial de la grande banlieue bruxelloise, coupés en réalité arbitrairement de la ville par une frontière flamande sociologiquement absurde ?

Après le premier rapport Columberg de 1998, le deuxième émissaire du Conseil de l'Europe, Mme Nabolz-Haidegger, ne pourra que constater la violation des droits constitutionnels des francophones, d'autant plus scandaleuse qu'elle s'inscrit sur fond d'une surreprésentation accrue et antidémocratique des Flamands à Bruxelles, alors que ceux-ci y sont moins nombreux que les francophones majoritaires en périphérie !

En droit, la définition de la « minorité nationale » a été donnée par le parlement du Conseil de l'Europe en 1993. Elle est claire : *Aux fins de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales, l'expression « minorité nationale » désigne un groupe de personnes dans un Etat qui :*

- a. résident sur le territoire de cet Etat et en sont citoyens ;
- b. entretiennent des liens anciens, solides et durables avec cet Etat ;
- c. présentent des caractéristiques linguistiques spécifiques (ou ethniques, culturelles, religieuses) ;
- d. sont suffisamment représentatives, tout en étant moins nombreuses que le reste de la population de cet Etat ou d'une région de cet Etat.
- e. sont animées de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur langage, leur culture, leurs traditions, leur religion.

Les francophones de la périphérie de Bruxelles et des Fourons répondent sans conteste à la définition.

Le Pacte international de l'ONU sur les droits civils et politiques du 19/12/1966, entré en vigueur en Belgique le 21/07/1983, recourt à la même idée de « minorités nationales » et de « minorités ethniques, religieuses ou linguistiques » et de leurs droits à assurer.

Le Traité de l'UE (article 8) fait obligation de respecter la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Que de contorsions cependant la Flandre ne fera-t-elle pas pour ne pas respecter le droit interne et international ? Dans la quête obsessionnelle de reconnaissance, le « Djihad flamand », né peu après la création de l'Etat belge, se poursuit avec une passion agressive. L'objectif est de « convertir l'infidèle » sur le territoire flamand, soit l'assimilation par la contrainte. Bruxelles, ville francophone et internationale, en est devenue la cible majeure !

La communauté internationale (qui compose une image de plus en plus exacte et négative de la Flandre) et la France seront bien avisées de s'en inquiéter. En quoi d'ailleurs

les Fourons et les six communes de la périphérie bruxelloise sont-elles de Flandre concrètement contre leur volonté ?

## ■ LES DÉFAITES CAMOUFLÉES

Historiquement, toutes les reculades wallonnes et les avancées flamandes ont été jusqu'à présent accompagnées de chants de victoire en Wallonie et à Bruxelles. Curieux phénomène d'un peuple minorisé et forcément quémandeur dans le cadre belge ! Elio Di Rupo, président du PS wallon, ne disait-il pas au *Soir*, le 25 juin : *Sur le plan tactique, il y a une erreur à ne pas commettre : demander des choses que l'on sait inacceptables par les Flamands !* De son côté, le Flamand H. Schiltz annonçait le 22 juin : *Si, demain, se dégage une majorité en Flandre pour revendiquer un approfondissement de l'autonomie, il lui suffira de dire aux francophones : si vous n'êtes pas d'accord, il n'y aura pas de gouvernement fédéral. C'est aussi simple que cela !*

Ainsi le fétichisme de la Belgique, auquel s'adonnent le Wallon et le Bruxellois, les condamne à perdre toujours et toujours plus... Leur inconsistance a ceci de bon qu'elle accélère la fin des faux-semblants.

## ■ FRANCE-WALLONIE-BRUXELLES

A l'issue du détricotage de la Belgique, de quel côté et en quel état trouvera-t-on la Wallonie et Bruxelles ? La question intéresse les grands Etats-nations, au premier chef, la France. La Francophonie sera-t-elle affaiblie ou renforcée dans son influence dans l'UE ? La dynamique flamande et germanique vers une « Europe des Régions » (a fortiori lorsque la Flandre aura acquis toute son autonomie) est corrosive pour la cohésion française. L'ancien ministre flamand H. Schiltz ne peut être plus clair : *Le défi fédéraliste s'est déplacé de la petite Belgique à l'Europe et au monde. Pour nous, fédéralistes convaincus, il reste du pain sur la planche (Le Soir 22/06/01).*

Marc DE MIDDELEER  
Docteur en droit, UCL

(1) *Le Vif/L'Express*, 09/08/01.

(2) Louvain, juillet-août 2001.

(3) *Le Vif/L'Express*, 06/07/01.

(4) J. Willequet : *Albert 1er*, 1972.

(5) M. Quévit : *les Causes du déclin wallon*.

(6) Cl. Hubaux, secrétaire d'Etat à l'Economie wallonne, *Annales de droit, UCL*, 1/1975.

(7) *Le Vif/L'Express*, 09/03/01.

(8) B. Kriegel : *le Temps des démagogues* dans *Le Nouvel Observateur*, hors série, juillet 2001.

(9) *Revue Louvain*, juillet-août 2001.

# VERS UN RESEAU EUROPEEN, PUIS MONDIAL, DE DEFENSE DES LANGUES

## Premier signe de réveil de l'allemand

Après la loi Bas-Lauriol de 1975 en France, la loi 101 de 1977 au Québec, l'inscription en 1992 de la langue dans l'article 2 de la Constitution française, la loi Toubon du 4 août 1994 auxquelles il conviendrait d'ajouter à la fois les textes israéliens sur l'hébreu et les mesures prises par des Etats fédérés des Etats-Unis d'Amérique pour affirmer le rôle de langue officielle de l'anglo-américain face à la montée de l'espagnol, les francophones se trouvent de moins en moins isolés et moqués dans leur combat d'avant-garde pour le maintien de la diversité culturelle et linguistique du monde par des voies constitutionnelles et législatives.

En effet, la Pologne a adopté en 2000 une loi protectrice de la langue polonaise. Un appel émouvant, écho du manifeste des intellectuels français de 1992, vient d'être lancé à toute l'intelligentsia italienne, par une association *Bella lingua*, de création récente dans la Péninsule. Des associations brésiliennes, en contact avec les nôtres, ont amené des députés à déposer une proposition de loi actuellement en discussion au Parlement de Brasilia.

Et voici que, des deux associations allemandes partenaires des nôtres : le *Verein deutsche Sprache* et la *Gesellschaft für deutsche Sprache*, qui se préoccupent de la défense et de l'avenir de la langue de Goethe, l'une vient de rédiger un excellent avant-projet de loi pour sa protection et sa promotion en Allemagne et dans les institutions européennes.

Dans une annexe de pénétrante analyse comme dans l'exposé des motifs, ses promoteurs reconnaissent que leurs élites et l'opinion publique ne sont pas actuellement prêtes à admettre que des mesures constitutionnelles et législatives fédérales (du *Bund*) soient aussi nécessaires et efficaces en matière de langue qu'elles ont pu l'être dans les domaines de la sécurité sociale, de l'environnement, du droit du travail, des baux locatifs, etc. Selon eux, leurs compatriotes sont encore, plus de 50 ans après la défaite, mal à l'aise dans leur relation avec leur langue, leur histoire, leur nation, et toujours enfermés dans leur fascination et leur suivisme à l'égard du principal vainqueur. Beaucoup d'Allemands, habitués à craindre le nationalisme et même le patriotisme, et à se penser européens et citoyens assagis du monde - du moins de sa partie occidentale - trouveraient que

l'usage généralisé de l'anglais comme langue seconde, voire comme langue unique de l'avenir, relève d'un universalisme souhaitable, confortable et profitable. Du reste, dans la plupart des domaines vitaux de l'activité nationale, dans les sciences, les techniques, les affaires, les médias, voire dans la vie courante, l'invasion de l'anglo-américain aurait, aux yeux de beaucoup, causé en plus d'un demi-siècle des dégâts difficilement réversibles. L'allemand a, en effet, souffert cruellement de l'absence d'Académie et de création néologique et terminologique, et de l'indifférence des dirigeants comme de la population.

Il ne semble pas abusif de parler aujourd'hui d'un réveil, en ce domaine comme dans d'autres, d'une Allemagne réunifiée qui reprend conscience de sa force, de sa très grande ouverture au monde, et de son poids spécifique en Europe. Si elle paraît perdre ses enfants et ses marks, elle retrouve sa capitale, sa fierté et ses marques.

La France, comme à d'autres moments de l'histoire européenne, n'aura pas été étrangère au réveil allemand, alors même qu'elle semble se relâcher à son tour. Dans plusieurs universités d'outre-Rhin, encore fidèles à leurs traditions, se sont levés des professeurs familiers ou proches pour la plupart de notre langue et de notre culture, qui ont observé et envié l'effort français de ces trente dernières années, aussi timide et insuffisant fût-il. Ils s'y réfèrent ouvertement et abondamment. Ils déplorent que la presse de leur pays ait été la plus virulente dans les attaques contre la loi Toubon, à l'unisson de la presse anglo-saxonne et d'une partie de la nôtre. Ils militent pour engager leur pays dans un combat analogue pour la langue et la culture allemandes, pour la diversité linguistique et culturelle du monde, et contre l'adoption de l'anglo-américain et des modes et stéréotypes des Etats-Unis d'Amérique. Ils savent que leur succès dépend d'une action longue et opiniâtre pour sensibiliser, voire rééduquer, leur opinion publique désinformée. Mais les acquis chez nous leur paraissent assez probants pour qu'ils transposent chez eux ceux des principes, des argumentaires, des institutions et des textes qui leur paraissent transposables, compte tenu des différences fort bien analysées des philosophies, des histoires et des cultures entre les deux pays. Dans une Allema-

gne très fédérale, ils estiment indispensable que cette affaire relève du *Bund* (pouvoir fédéral) et non des *Länder*, sous la forme d'une grande loi et d'institutions fédérales, voire d'un ancrage dans la Constitution (*Bundesverfassung*), à l'instar de la France.

Leur avant-projet (*Gesetz über den Schutz der deutschen Sprache*) présente de grandes similitudes avec la loi Toubon. Il suffit ici de les énumérer brièvement :

- dans l'affirmation du rôle fondamental de la langue pour l'unité du pays, la cohésion sociale et l'intégration des étrangers ;
- dans les domaines couverts : affichage, publicité, enseignement etc. ;
- par la protection du consommateur, ainsi que du travailleur et du citoyen dans leurs relations contractuelles et dans la vie des entreprises ;
- par l'affirmation du rôle de l'allemand dans la vie universitaire et scientifique, dans les colloques et les congrès ;
- par l'instauration de sanctions et amendes diverses pour faire respecter la loi ;
- par le pouvoir donné à des associations agréées d'ester en justice dans ce même but.

L'inspiration française, non plus de la loi Toubon, mais des institutions et pratiques antérieures, se retrouve dans les dispositions de l'avant-projet allemand qui créent une Académie souveraine et insti-

tuent des commissions ministérielles de terminologie.

L'avant-projet allemand - il est intéressant de le noter - propose d'aller plus loin que la loi Toubon dans le domaine des sciences et de la recherche, et surtout dans celui de la radio et de la télévision.

Les auteurs de ce texte ne se font guère d'illusion sur ses chances d'être adopté dans un futur très proche. Mais le mouvement est lancé. Une résistance allemande s'est levée.

Avec les associations allemandes, brésiliennes, italienne, bientôt hollandaise et russe, puis toutes celles qui voudront les rejoindre, les associations françaises espèrent bien créer un véritable réseau européen et mondial pour lutter pour la diversité culturelle et linguistique. Ce mouvement ne s'arrêtera plus. Nos divers « responsables » sont invités à le prendre en considération pour ce qui les concerne. Tous les lecteurs de cette note sont appelés à lui apporter leur adhésion et leur soutien actif.

Albert SALON

Docteur d'Etat ès lettres, administrateur de  
*Défense de la langue française*, vice-président  
délégué d'*Avenir de la langue française*,

34bis, rue de Picpus, F 75012 Paris ;

Tél : 01 43 40 16 51. Courriel : mmillet@ifrance.com

## **LES FRANÇAIS ET LEUR LANGUE EN 2001**

Le repli du français, en France même et dans les institutions européennes, se poursuit-il et est-il inéluctable face à l'hégémonie galopante de l'anglo-américain ?

La réponse apportée ici par les principales associations de défense et de promotion de la langue française donne tout à la fois une vision sombre de l'évolution récente de la situation linguistique française dans divers domaines et des raisons de croire à l'avenir de notre langue ...

Ce « livre-rapport » de 180 pp. est l'œuvre collective des associations

*Avenir de la langue française* (ALF), *Association pour la sauvegarde et l'expression du français* (ASSELAF) et *Défense de la langue française* (DLF). La coordination est assurée par l'association *Le droit de comprendre* (DDC).

Prix : 70 FF ou 10,68 EUR

A commander au secrétariat d'*Avenir de la langue française*,  
34 bis, rue de Picpus, F 75012 Paris

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

## LES CHOSES A LEUR PLACE

Les pires détracteurs de la francophonie sont les francophones eux-mêmes. Ce masochisme contribue à généraliser la conviction erronée d'un irréversible déclin du français, alors que ses perspectives objectives n'ont rien de négatif. Nous nous gardons ici de nourrir une autosuggestion à la façon de Coué, répétant à l'envi ce que nous souhaitons entendre. Nos propos se basent toujours sur les faits ou les chiffres cités soit par le ministère français des Affaires étrangères, soit par le haut Conseil de la Francophonie - résultant d'enquêtes effectuées par les postes diplomatiques français partout où il s'en trouve dans le monde.

Voici quelques semaines, le Quai d'Orsay a fait rapport à la presse sur son action culturelle extérieure, qui couvre un large secteur de ses responsabilités envers la Francophonie. La fusion, voici deux ans, des services de la Coopération et des Affaires étrangères a donné naissance à la « Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement » (DGCID) qui dispose de 40 % du budget du ministère, soit 9,3 milliards de FF - part majeure des ressources budgétaires du département.

A l'évidence, l'effort de la France à l'extérieur reste trop souvent méconnu ou sous-estimé. 160 lycées scolarisent 160.000 élèves dont 60 % de non-Français. Le « Quai » soutient 150 centres et institutions culturelles, 220 Alliances françaises, des centaines de bibliothèques. Il finance 40 centres de recherche qui emploient 1.400 chercheurs orientés vers le développement. Deux mille coopérants sont mis à la disposition de gouvernements étrangers au titre de l'assistance technique. Vingt mille bourses sont attribuées à des étudiants ou des stagiaires non-Français, tandis que 140 missions archéologiques sont actuellement assumées sous diverses latitudes. Il convient de citer encore - pour s'en tenir au principal - le soutien de l'association française d'action artistique, à l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, à l'Association pour la diffusion de la pensée française, aux ONG, à TV5, à RFI, outre l'aide à la diffusion du cinéma français. Toutes ces actions de la DGCID viennent compléter la politique plus spécifique du ministre délégué à la Francophonie. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie, autre acteur essentiel, gère pour sa part les relations extrêmement diversifiées de ses 55 membres actuels, dont le nombre continue à progresser.

Le Haut Conseil de la Francophonie vient d'éditer son nouveau rapport sur l'état de la Francophonie dans le monde, jusqu'à l'année 2000. Nous y puisons à larges brassées afin d'éclairer la situation présente des francophones sur les cinq Continents. L'affirmation du rôle de la Francophonie politique au service de la démocratie et des Droits de l'Homme s'est trouvée à nouveau renforcée par la participation conjointe du Commonwealth au colloque international sur le thème « Démocratie et sociétés plurielles » à Yaoundé, au début de l'année 2000. Il faut aussi rappeler la Conférence des femmes de la Francophonie sur le thème « Femmes, pouvoir et développement » tenue l'an dernier à Luxembourg, ou encore la Conférence des ministres de l'Economie francophone à Monaco, ainsi que le Congrès de la Fédération internationale des professeurs de français - pour ne citer que les travaux les plus marquants. L'Organisation internationale de la Francophonie, sous l'égide de Boutros Boutros-Ghali, son secrétaire général, prépare le Sommet de Beyrouth, prévu en 2001, et qui sera consacré au dialogue des cultures en Francophonie.

L'élargissement aux secteurs de l'humanitaire et de l'environnement actualise les objectifs des partenaires francophones. L'Agence de la Francophonie inventorie l'état des marchés francophones pour nos entrepreneurs, apprécie la part prise par les sociétés civiles de chaque pays dans la vie de la francophonie internationale et relève qui sont les enseignants de et en français dans le monde. De même, l'Agence veut donner un sens positif et durable aux liens qui se nouent entre la Francophonie et le monde arabe. Une réponse affirmative est apportée aux ouvertures communes, fondée sur la fraternité latine, que souhaite l'ensemble des pays de langue espagnole. Enfin, une étude originale est entreprise sur les effets du retour des migrants, passeurs de francophonie, dans leur pays d'origine.

Où sont les indices d'un universel déclin de notre langue française ?

Il n'est pire sourd...

Pierre BERTRAND  
Sénateur honoraire

(1) Source : *État de la Francophonie dans le monde* - 1999

## PETITE CHRONIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

## LE TERROIR, UNE RICHESSE QUI A SES LIMITES

Au cours de français, quelque part en Belgique.

**Cédric (14 ans) :** Aïe !

**Le professeur (se retournant vers la classe) :** Eh bien, Cédric, qu'est-ce qui t'arrive encore ?

**Cédric :** C'est pas moi, m'sieur, j'veus jure ! C'est Kevin. Y m'a enfoncé sa latte dans le dos.

**Le professeur :** Ça n'arriverait pas si tu n'inclinais pas ta chaise en arrière. Et puis on ne dit pas une latte. En français, on dit une règle.

**Gaël :** Peut-être qu'en français on dit une règle, m'sieur. Mais moi, j'suis en Belgique, et j'aime mieux parler belge et dire une latte.

**Le professeur :** C'est un point de vue. Mais que représentent encore les frontières aujourd'hui ?

**Sandra :** C'est quand même drôle, m'sieur, au cours de math, le prof y dit une latte. Y doit bien le savoir. Y trace tous les jours des lignes avec.

**Le professeur :** Et alors ? Tu n'a jamais entendu un virtuose jouer une fausse note ?

**Rémi (à voix basse) :** Virtuose, Pythagore ? Mon œil !

**Le professeur :** Qu'est-ce que tu dis, Rémi ?

**Rémi :** Rien, m'sieur.

**Le professeur :** C'est curieux. Quand tu ne dis rien, on entend vibrer tes cordes vocales ... Allons, un peu de courage ! Fais-nous profiter de tes confidences !

**Rémi :** Ben ... J'voulais dire ... J'voudrais bien voir Pythag ... pardon, monsieur Maréchal jouer de la latte (prenant la pose du violoniste) comme un virtuose. (Rires).

**Le professeur :** La question n'est pas là. La question est de savoir si on peut dire une latte pour une règle. Autrement dit, si ces deux objets se confondent. Qu'en pensez-vous ?

**Julien :** Moi, m'sieur, depuis l'école primaire, je dis une latte comme mon instituteur.

**Le professeur :** Et dans votre famille, quel mot emploie-t-on ?

**Sandra :** Chez moi, on dit une latte aussi. Ma mère trouve le mot plus joli. Et puis, règle, avec un S à la fin, ça rappelle des moments pas très agréables.

**Thomas :** Moi, mon père il est architecte. Y préfère que nous disions une règle, plate ou carrée selon sa forme.

**Le professeur :** Et les autres, qu'est-ce qu'ils en pensent ?

**La classe :** ...

**Le professeur :** Tiens, vous êtes moins bavards subitement. Bon, résumons-nous : à ma droite, les partisans de la latte. A ma gauche, les défenseurs de la règle. Qui a tort ? Qui a raison ?

**Le groupe de droite (scandant) :** La latte ! La latte ! La latte !

**Le groupe de gauche (en chœur) :** La règle ! La règle ! La règle !

**Le professeur :** Du calme, du calme. Cédric, va chercher l'arbitre.

De l'armoire du fond de la classe, Cédric revient avec le *Petit Robert* sous le bras.

**Le professeur :** On va commencer par « latte ». D'accord ? Cherche-nous sa définition, Cédric, et lis-la à haute voix.

**Cédric (détachant les mots) :** Latte : longue pièce de charpente en bois, mince, étroite et plate. Par exemple : lattes d'un plancher.

**Le professeur :** Bien. A toi, Emilie. Lis-nous maintenant ce que le *Petit Robert* appelle une « règle ».

**Emilie (hésitante) :** Règle : planchette allongée ou tige à arêtes rectilignes qui sert à guider le crayon, la plume, quand on trace un trait, à mesurer une longueur, etc. Par exemple : tracer des lignes avec une règle.

**Le professeur :** Alors ? Les décisions de l'arbitre sont irrévocables, n'est-ce pas ?

**Julien :** J'aurais dû m'en douter, m'sieur. Si le père de Thomas, y dit une règle ...

**Sandra :** D'accord, le père de Thomas, il est architecte. Mais Pyta, euh, monsieur Maréchal, il est prof de math, lui. Alors ?

**Le professeur :** Bon. Je vous vois partagés entre deux avis différents. Il va bien falloir trancher la question ...

**Thomas :** Moi, y m'semble qu'une latte, c'est juste une planchette, qu'on va clouer quelque part. Mais une règle, c'est plus que ça : ça sert à mesurer, à tracer des lignes ...

**Le professeur :** Bien vu, Thomas. L'une, c'est un matériau, qu'on peut travailler, fixer quelque part, peindre, que sais-je ? L'autre, c'est un instrument de mesure, de dessin, qui tire sa valeur de ses graduations. Compris ?

**Kevin :** J'peux dire quelque chose, m'sieur ?

**Le professeur :** Bien sûr, Kevin. Mais s'il te plaît, essaie de rester dans le sujet.

**Kevin :** Vous tracassez pas, m'sieur ! Voilà : j'reconnais qu' j'ai un peu taquiné Cédric avec ma latte, pardon, avec ma règle.

**Le professeur :** C'est bien la première fois que je t'entends avouer un mauvais coup !

**Kevin :** Justement, m'sieur ! Vous ne croyez pas qu' je mérite une bonne note pour mon mauvais coup ?

**Le professeur :** Je ne comprends pas. Explique-toi.

**Kevin :** Ben, ça m'paraît évident ! C'est grâce à qui qu'nous venons de corriger une faute de français ?

**Le professeur :** Décidément, tu ne rates pas une occasion, toi ! Je vais y réfléchir ...

# UNE STRATEGIE GEOPOLITIQUE REGIONALE WALLONNE

Si la région wallonne existe aujourd'hui depuis vingt ans, les Wallons continuent généralement à s'identifier à la Belgique. La région wallonne n'est pas encore parvenue, comme la Flandre, à devenir un lieu structurant les liens et les relations sociales. L'habitude de ramener le débat public au niveau fédéral est à cet égard symptomatique.

Du côté flamand, ces mêmes débats font bien aujourd'hui l'objet d'un enjeu régional. Il est révélateur que les accords sociaux y soient désormais conclus directement entre partenaires sociaux au seul niveau régional. La Flandre démontre ainsi qu'elle applique à son territoire le principe de subsidiarité : toute matière qui n'est pas définie comme relevant de la compétence fédérale est un domaine où la région peut s'investir. La tradition veut pourtant que ce soit la Flandre qui ait originellement été porteuse de l'idéologie "communautaire" lors de la réforme initiale de l'Etat. Pourtant elle applique une stratégie typiquement "territoriale". Cette stratégie a d'ailleurs entraîné une rapide fusion de ses institutions communautaire et régionale.

Rien de tout cela du côté wallon où, au contraire, ce qui n'est pas de compétence régionale est automatiquement considéré comme relevant de la compétence fédérale. La question des relations entre la communauté et la région ne fait, par ailleurs, pas l'objet d'un débat public. Le sujet est obliéré par une sorte d'ambiguïté identitaire entre les deux institutions. Les partis traditionnels francophones restent, en effet, très attachés au modèle de concertation "à la belge" même s'il est devenu inopérant. La Communauté française en représente en quelque sorte une survivance.

Même constat au niveau des médias. La RTBF, par exemple, où Bruxelles est un centre de décision sur-représenté alors même que la Wallonie devrait bénéficier d'une représentation au moins équivalente à son poids contributif dans le financement de ce service public. Bruxelles reste pour la classe politique francophone le lieu privilégié d'une médiation, quoique de plus en plus hypothétique, entre les communautés. Le modèle communautaire constitue toutefois un frein pour les régions.

Pour tout bon observateur, il est évident que les progrès enregistrés par la Wallonie ces dernières décennies sont dus à la seule initiative régionale. Il faut pouvoir en tirer des conclusions pratiques en termes de prospective. Trois domaines peuvent illustrer la nécessité pour la Wallonie d'appliquer une stratégie géopolitique en rupture avec la logique communautaire : l'éducation, la mobilité et les relations extérieures, des domaines où

peuvent s'exprimer les atouts de la région wallonne grâce à une politique volontariste.

La maîtrise du domaine de l'éducation est une des conditions au redémarrage de la région. La Wallonie doit maîtriser à terme le processus complet de l'enseignement à la formation si elle veut rompre avec des structures mentales héritées du passé industriel et qui pèsent encore lourdement sur la qualification professionnelle d'une partie importante de sa population. Elle doit également être libre de formuler ses choix et de définir ses priorités.

Le maintien de l'enseignement dans le giron de la communauté est un handicap majeur pour la Wallonie en raison de l'irresponsabilité politique d'une institution coupée des réalités wallonnes. Son transfert vers la région est devenu indispensable.

La Wallonie doit également avoir l'ambition de définir son propre plan de mobilité. Elle doit moderniser l'infrastructure existante mais également améliorer celle-ci dans ses relations vers la France et l'Allemagne, deux de ses principaux partenaires économiques.

On ne peut que s'étonner de l'unanimité avec laquelle la classe politique wallonne a privilégié, dans les récents débats sur les investissements de la SNCB, les relations ferroviaires avec Bruxelles sans soulever l'importante question de la modernisation de la dorsale wallonne, élément pourtant indispensable à une meilleure flexibilité des relations entre les principales villes de Wallonie.

Enfin, la Wallonie doit utiliser de manière plus intensive les possibilités offertes par sa capacité à établir des relations internationales. Elle devrait, par exemple, lui permettre de renforcer ses liens avec des régions limitrophes comme le Nord - Pas de Calais, la Champagne - Ardennes, la Rhénanie par le biais de véritables accords de coopération dans des matières aussi diverses que l'investissement, les pôles d'excellence, la formation, la recherche et développement ou encore la collaboration industrielle.

La définition d'une stratégie géopolitique pour la Wallonie doit l'aider à mieux se définir en termes de prospective mais est également susceptible de mobiliser et de motiver une partie importante des Wallons sur des projets précis et de renforcer, par conséquent, le crédit du projet régional wallon.

Marc PHILIPPE, août 2001.



**NOUS  
AVONS  
LU :**

## « SAUVER L'OR BELGE »

*La mission du capitaine Georges Truffaut en Afrique occidentale (août-septembre 1940),*

par France C. TRUFFAUT. (1)

Sous ce titre précis, voici un ouvrage à la fois richement documenté et très émouvant, puisqu'il est dû à la plume de la propre fille du grand Georges Truffaut. Précisons d'emblée que son contenu dépasse largement le sujet tel que défini par l'intitulé. En effet, le livre résume la vie, les vies serait-on tenté d'écrire, de celui que France Truffaut présente comme « (une) météorite, qui entamait à peine sa course au moment de sa chute ».

En une trentaine de pages, Linda Musin et France Truffaut résument l'action de Truffaut comme échevin de Liège et comme député, non sans avoir rappelé sa fugue (à l'âge de 15 ans !) pour tenter de rejoindre le front de l'Yser et ses études d'officier de marine. Ses prises de position contre les politiques financière, militaire et diplomatique des gouvernements de la fin des années trente l'amènent à affronter des hommes qu'il retrouvera un jour de 1940 à Londres : Pierlot, Spaak et Gutt. D'autre part, Truffaut est clairement rattachiste, et c'est pour faire avancer la cause wallonne qu'il opte pour le fédéralisme. Dans ce domaine, son action culmine avec le projet Truffaut-Dehousse, en 1938.

Dans ses dernières pages, l'ouvrage évoque les circonstances extrêmement troublantes de la mort du capitaine Georges Truffaut, le seul homme politique belge sous les drapeaux, lors d'un exercice à la grenade, en 1942. Dans la citation à l'ordre du jour, l'Armée ne devait évoquer qu'en termes voilés l'importante mission que Truffaut s'était offert à remplir en 1940. La presse britannique fut plus explicite, qui salua l'homme qui avait retrouvé l'or belge.

C'est cette mission étonnante que toute la partie centrale du livre raconte : histoire de guerre, dossier politique et financier, épopée de trois hommes, Truffaut, Floor et Van Den Eynden. Il faut savoir que le tiers de l'encaisse belge demeuré en Europe (200 tonnes d'or) et confié à la France fut judicieusement évacué par celle-ci vers Dakar, en même temps que l'or polonais et une part du trésor français. Si les Polonais suivirent leur or à la trace jusqu'au moment où les autorités vichystes d'Afrique occidentale française se mirent à faire obstruction, tout le monde, du côté belge, semble avoir perdu de vue ce « nerf de la guerre » durant les heures sombres de l'été 40. Une seule personne suit l'affaire, par ses propres moyens, puis avec

l'appui relatif de Gutt et des autorités diplomatiques et militaires anglaises, Georges Truffaut. La mission progressait lorsque la malheureuse expédition que l'on sait vint échouer devant Dakar, déjouant les plans de Truffaut et lui révélant le jeu étrange des Britanniques. Tactique d'entrée en possession de l'or des autres que de Gaulle avait perçue et refusée. Cependant, l'audace et la force de conviction de trois hommes dénués de tout rendaient à la Belgique les titres qui allaient lui permettre de récupérer son encaisse-or. Le retour de mission devait être des plus pénibles, les Britanniques, comme le gouvernement belge de Londres, semblant vouloir oublier Truffaut et ses compagnons au fond de l'Afrique. Sans doute n'était-on pas pressé de voir revenir un homme qui, parallèlement à son loyal combat pour rendre à la Belgique les moyens financiers de faire la guerre, ne cessait de plaider également en faveur d'un réel engagement militaire, en coordination avec les *Forces françaises libres*, selon le premier projet que Truffaut remit à Churchill.

A son retour d'Afrique, on le prit au mot, tout en refusant au marin l'accès à la *Royal Navy*, et on l'envoya dans un camp éloigné de Londres, où il ne pouvait jouer son rôle de parlementaire mais où il fut le meneur d'hommes, populaire, et le politique clairvoyant qu'il avait toujours été. Au moment où de nouvelles recrues, jamais identifiées, lui proposèrent de faire l'exercice qui allait lui être fatal, Georges Truffaut rédigeait un mémorandum au gouvernement anglais sur la nécessité d'une Belgique fédérale...

« Truffaut ne reconnaissait pas d'autre forme de sincérité que le don de soi, corps et âme au devoir en chantier et la violence même de sa nature indique qu'il supposait que les autres hommes étaient pétris dans un moule identique au sien ». Traduction d'un texte non signé, paru dans « *Message* », *Belgian Review*, May 1942.

Patrick HEUSCHEN

(1) Gamma Press et Institut liégeois d'histoire sociale, en collaboration avec le Service Bibliothèque et Archives, Institut Emile Vandervelde. Tubize, 1997, 256 pp., hors-texte de 16 pages photos.

M. Bernard DORIN, Ambassadeur de France, vient de publier un très intéressant ouvrage, *Appelez-moi Excellence*, qui relate son expérience professionnelle et son opinion à propos de la diplomatie dans le monde actuel. Malheureusement, l'exemplaire à partir duquel je comptais écrire une recension n'était pas complet, ce qui m'oblige à remettre au numéro suivant de *Wallonie-France* la publication de ce compte rendu.

Marc SUTTOR

## LE 14 JUILLET A LIEGE

Comme il est de tradition, la fête nationale a connu un grand succès notamment le feu d'artifice qui, cette année encore, a fait le bonheur de milliers de Liégeois massés sur les quais de Meuse.

M. Jean-Paul DUMONT, Consul général de France, a reçu ses nombreux invités au Palais des Congrès. Après avoir remercié les Liégeois pour leur accueil fraternel, il a remis, au nom de la République, la décoration de chevalier de l'ordre national

du Mérite à M. Alain LAROCHE, président du comité des Fêtes et Amitiés françaises, pour son inlassable action franco-liégeoise.

MM. Jacques VANDEBOSCH, ancien Bourgmestre de la ville de Seraing, ainsi qu'André GILLES, député permanent et André STARKI, ancien délégué syndical de l'ALE, ont reçu la même distinction pour l'aide apportée par les électriciens liégeois à la remise en état des lignes

endommagées par la tempête de décembre 1999 en Gironde.

Wallonie-France tient à exprimer ses remerciements à M. et Mme J.-P. DUMONT et leur souhaite le meilleur séjour possible à Alger.

Wallonie-France tient aussi à souhaiter la bienvenue à Madame Edith RAVAUX qui, dès septembre, occupera les fonctions de Consul général de la République française dans la Cité ardente.

## FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

### Petit jeu pour mieux nous connaître

Cochez la bonne réponse (solution p. 17)

Que signifient ces expressions ? Dans quelles régions de la francophonie sont-elles usitées ?

1. Quand tu auras fini de « parler à travers ton chapeau », nous reprendrons la conversation.

- |                      |                    |                                |
|----------------------|--------------------|--------------------------------|
| A. Dire des bêtises. | B. Faire le malin. | C. Parler d'une voix étouffée. |
| D. Suisse.           | E. Quercy.         | F. Canada.                     |

2. Il a gagné pas mal d'argent « en travaillant dans l'huile ».

- |                                |                          |                                      |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| A. Travailler dans le pétrole. | B. Vivre de pots-de-vin. | C. Effectuer des travaux salissants. |
| D. Marseille.                  | E. Louisiane.            | F. Maroc.                            |

3. Enfant, j'aimais regarder passer les trains, assis sur le « perron ».

- |              |              |                     |
|--------------|--------------|---------------------|
| A. Margelle. | B. Balcon.   | C. Quai d'une gare  |
| D. Wallonie. | E. Lorraine. | F. Basse-Normandie. |

4. Allons-nous déterrer les « truffes » aujourd'hui ou demain ?

- |                |                 |                    |
|----------------|-----------------|--------------------|
| A. Betteraves. | B. Radis noirs. | C. Pommes de terre |
| B. Périgord.   | E. Hesbaye.     | F. Franche-Comté.  |

5. Son plus grand désir : « acater un enfant ».

- |                      |                               |                      |
|----------------------|-------------------------------|----------------------|
| A. Elever un enfant. | B. Mettre un enfant au monde. | C. Cajoler un enfant |
| B. Bretagne.         | E. Nord de la France.         | F. Condroz.          |

### BREVES

« Ses yeux [ceux de Guy Verhofstadt] sont rivés [...] sur les intérêts de la Flandre ; en coulisse, les partis francophones le confirment », a déclaré Mme Joëlle Milquet, présidente du PSC, dans *Le Soir* du mardi 3 juillet. Cela n'est pas une information, mais une confirmation ; les *actes* de M. Verhofstadt ont, en effet, précédé les *paroles* de Mme Milquet.

Après le *Ich bin ein Berliner* de John F. Kennedy, voici le « J'irai skier en Autriche » de l'inénarrable 'Orange bleue' du gouvernement fédéral belge, nous avons nommé *Lodewijck Michiels*, ministre des Affaires étrangères de son état (cf. *Le Soir* du jeudi 12 juillet). Gageons que cette courageuse déclaration aura l'heur de plaire à son homologue autrichienne, Mme Benita Ferrero-Waldner, « une personne charmante », a ajouté - mâlement ? - le Casanova de Jodoigne.

## L'AVENIR DURE LONGTEMPS...

Comme son titre ne l'indique pas, cet article traitera de l'économie wallonne. Pourtant, la formule « L'avenir dure longtemps », empruntée à de Gaulle, est finalement représentative de ce qui fait le fond de l'histoire économique — et de l'histoire tout court ! — de la Wallonie : son caractère aléatoire et imprévisible.

C'est en effet un hasard si le premier pays du continent qui expérimenta la grande aventure des temps modernes, c'est-à-dire la Révolution industrielle, fût précisément la Wallonie — chronologiquement juste après l'Angleterre. Les conséquences de cet événement ont été énormes et suivies d'autres hasards, comme on va le voir.

### De la révolution industrielle...

On sait aujourd'hui, après les belles études de Pierre Lebrun (1), que l'étape décisive de l'industrialisation en Belgique se situe entre 1798 et 1834, pendant la période qui vit la mise en place des premiers ensembles mécanisés et la généralisation de l'utilisation des machines. Le point de non-retour est alors atteint et on peut considérer qu'en 1848, le processus est achevé.

Toutefois, cette révolution industrielle ne s'est pas déroulée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire de la Belgique. Elle s'est au contraire organisée autour de pôles régionaux et industriels : Gand du côté flamand ; Verviers-Liège et Mons-Charleroi du côté wallon. De plus, on peut distinguer trois secteurs clés : le textile, les houillères et la métallurgie. En croisant pôles de croissance et industries motrices, on obtient la trame géographique de l'industrialisation en Belgique : les charbonnages sont localisés à Liège, Charleroi et dans le Borinage ; le textile à Verviers et à Gand ; la métallurgie à Liège et à Charleroi. On notera que Bruxelles n'intervient pas dans ce tableau et ce, parce que jusqu'en 1848, elle ne fonctionne pas comme pôle industriel, quoiqu'elle joue cependant un rôle spécifique : celui d'un centre politico-financier avec un secteur clé — la banque.

La révolution industrielle est donc pour l'essentiel un « produit wallon ». Comme telle, elle a façonné l'espace wallon (le fameux sillon Haine-Sambre-Meuse-Vesdre !). Elle a aussi donné à cet ensemble une homogénéité et une cohérence économique étonnante : l'industrie wallonne s'est en effet organisée autour du triangle charbon-sidérurgie-construction mécanique et a permis de ce fait un développement autocentré (2).

### ...au lent rattrapage par la Flandre

Toujours est-il qu'avec la localisation de l'industrie avant tout au sud du pays et le caractère autocentré de son mode de croissance, la Wallonie disposait d'un avantage certain par rapport à la Flandre. Avantage qui devait lui permettre de jouer le rôle moteur dans le développement d'ensemble de l'économie de la Belgique. Quelques chiffres suffiront pour illustrer cette

proposition. En 1840, la Wallonie contribuait pour une bonne moitié au total de la production industrielle et artisanale de la Belgique. Cinquante ans plus tard, en 1890, cette part atteint un sommet de 70 %. Un sommet, parce que contrairement à nombre d'idées reçues, l'écart entre Wallonie et Flandre commence à se réduire dès le tournant du XIXe au XXe siècle. Ainsi, de 1895 à 1910, l'augmentation de la production industrielle wallonne est de 2,69 % et le taux correspondant pour la Belgique de 3,1. L'explication de cette modification dans la tendance longue antérieure est double : d'une part, la croissance wallonne autocentrée, organisée autour du triangle charbon-acier-construction mécanique, faiblit, par suite notamment de l'épuisement progressif et des difficultés d'exploitation des mines de charbon ; d'autre part, émerge un axe industriel Anvers-Bruxelles, qui fait pendant au « sillon ».

La Wallonie, à la veille de la première guerre mondiale, conserve cependant une avance confortable sur la Flandre, au point qu'il faudra attendre les années soixante pour que la seconde rattrape et dépasse la première. Comment et pourquoi ? C'est ce que l'on va maintenant tenter d'expliquer, de manière malheureusement trop courte (3).

En 1948, la reconstruction économique de la Belgique, nécessitée par la seconde guerre mondiale, est achevée. Suivra alors une décennie de faible croissance pour la Wallonie comme pour la Flandre. Lors de cette décennie cependant, les faiblesses de l'économie wallonne apparaissent au grand jour : la crise larvée des charbonnages s'est transformée en crise ouverte et à l'harmonieux triangle charbon-acier-construction mécanique s'est substitué une hyperspécialisation dans l'activité sidérurgique. Il n'empêche que deux auteurs, Chaput et De Falleur, ont pu écrire en 1961 que *si les taux constatés pour la Wallonie et pour la Flandre se maintenaient sans modification dans les prochaines décennies, il faudrait environ trente ans pour que la Flandre rattrape entièrement la Wallonie en termes de Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant, compte tenu de l'écart qui subsistait en 1959* (4).

En réalité, le rattrapage fut beaucoup plus rapide, puisqu'en 1965, le PIB par habitant était quasiment identique au nord et au sud de la Belgique. Six ans plus tard, c'est-à-dire en 1971, le PIB par tête, exprimé en prix de 1963, était de 88,9 milliards de francs en Flandre contre 80,1 en Wallonie.

L'analyse du « dépassement » de la Wallonie par la Flandre, en un laps de temps aussi bref, est complexe. Le facteur essentiel réside dans la différence marquée des taux d'investissement respectifs de la Wallonie et de la Flandre. Compte tenu de cet élément, on résumera comme suit l'explication. On a assisté durant la décennie 1958-1968 à un double mouvement dans les flux financiers et d'investissement suscité par la rentabilité différentielle des entreprises wallonnes et flamandes (le capital des premières rapportait un taux de profit moindre) :

1. Les principaux groupes financiers belges ont eu tendance à se dégager de l'industrie wallonne, dont la profitabilité (on vient de le rappeler) était faible ;

2. Un afflux de capitaux neufs en Flandre attirés par les perspectives de profit plus importantes et provenant de trois sources principales : des investissements étrangers ; la réorientation des capitaux des groupes financiers belges vers la Flandre et l'expansion d'un capital spécifiquement flamand, fait de petites et moyennes entreprises, arc-bouté à la *Kredietbank* et à son holding financier.

### Après les Trente Glorieuses

En 1974, la Wallonie se trouve donc dépassée — selon le seul critère de comparaison possible, le produit par habitant — par la Flandre. Pour autant, sa situation économique n'est pas catastrophique. La croissance pendant les *Golden Sixties* est forte partout, les charbonnages ont été pour la plupart fermés durant les années soixante, laissant ainsi la place à une possible reconversion, tandis que le plein emploi est une réalité, si l'on excepte quelques poches de chômage « structurel » comme dans le Borinage. Mais 1974 marque la fin des Trente Glorieuses. Le premier choc pétrolier survient précisément cette année-là, ouvrant ce que d'aucuns ont appelé une « grande crise » et qui est en fait une mutation profonde du capitalisme industriel. Une mutation qui a conduit à ce que nous pouvons observer aujourd'hui : un capitalisme mondialisé, « financiarisé » pourrait-on dire, c'est-à-dire caractérisé par l'hégémonie de la finance.

La Wallonie n'échappera évidemment pas à cette transformation de grande ampleur, mais elle en subira plus que d'autres les effets. A peine remise de la fermeture de ses charbonnages, elle allait voir le secteur industriel sur lequel reposait son hyperspécialisation (l'acier en l'occurrence), entrer en crise profonde. De surcroît, la politique économique menée entre 1974 et 1982 par les gouvernements belges successifs — qui était une politique du franc fort avant la lettre — contribua à détruire l'emploi davantage en Wallonie qu'en Flandre.

Les douze ou treize années qui suivirent le premier choc pétrolier furent donc économiquement des années de « plomb » : croissance faible et chômage massif constituait alors la règle. En conséquence, pendant toute cette période, l'écart a continué à se creuser entre les économies wallonne et flamande, la seconde connaissant un taux de croissance réelle (c'est-à-dire hors hausse des prix) nettement supérieur à celui de la première.

Cette tendance lourde s'est interrompue entre 1986 et 1988. On peut observer, ces années-là, à la fois un fort accroissement de la production industrielle, une reprise de l'investissement et une création nette d'emplois. La bonne conjoncture qui touche l'ensemble de l'Europe (et du monde) n'est certes pas étrangère au phénomène, mais elle n'explique pas tout. Il semble en effet que l'essentiel de l'effort de reconversion et de restructuration de l'économie wallonne se soit opéré pendant les « années de plomb ». De ce fait, les conditions d'un nouveau départ étaient réunies au tournant des années 1986 à 1988.

Quoi qu'il en soit, depuis cette période charnière, l'écart de croissance entre Flandre et Wallonie a cessé de se creuser. Il est malaisé de fournir une série statistique longue qui illustrerait le phénomène. Faute de mieux, on se

contentera du tableau suivant (5) qui donne le taux de croissance comparé des deux entités pour trois années récentes successives :

	1996	1997	1998
Flandre	2,2	5,5	3,7
Wallonie	1,7	3,5	4,6

A la lecture du tableau, on s'aperçoit qu'il n'y a plus de divergence systématique des taux de croissance : tantôt la Wallonie fait mieux que la Flandre, tantôt c'est l'inverse.

### Une brève conclusion

L'économie wallonne est, depuis une dizaine d'années, sortie du rouge. L'écart de croissance par rapport à la Flandre, né lors des *Golden Sixties*, a cessé de se creuser. Il s'ensuit que ses performances futures seront sensiblement identiques à celles de l'économie européenne. Mais quelles seront ces dernières ? Bien malin qui pourrait répondre à cette question !

L'avenir, toutefois, dure longtemps et il peut encore nous réserver bien des surprises, positives comme négatives.

Francis BISMANS

(1) Voir en particulier Pierre Lebrun et al. *Essai sur la révolution industrielle en Belgique, 1770-1847*, Bruxelles, Palais des Académies, 2e édition, 1981. Une 3e édition est actuellement sous presse, de même que 5 volumes de documents.

(2) Je me permets de renvoyer, pour plus de précisions, à ma contribution *Une odyssée économique*, in Freddy Joris (dir.), Wallonie. Atouts et références d'une région, Namur, 1995.

(3) A nouveau, je renverrai qui reste sur sa faim à une autre de mes publications : F. Bismans, *Croissances et convergences régionales. Une approche macroéconomique et historique*, in 13<sup>e</sup> congrès des économistes belges de langue française, Localisation des activités économiques : efficacité versus équité, Charleroi, CIFOP, 1998, pp 63-78.

(4) Chaput, G., De Falleur, R., *La production et l'investissement des régions flamande, wallonne et bruxelloise*. Chapitre I, Cahiers économiques de Bruxelles, 1961, 10, p.187.

(5) Le tableau fournit les taux de croissance nominaux annuels, calculés par mes soins, sur base des comptes régionaux 1995-1998 publiés par l'Institut des Comptes Nationaux.

### SOLUTION DU JEU DE LA P. 15

- 1 : A - F : Parler à travers son chapeau : dire des bêtises, au Canada.
- 2 : A - E : Travailler dans l'huile : travailler dans le pétrole, en Louisiane.
- 3 : B - F : Le perron : le balcon, en Basse-Normandie.
- 4 : C - F : Les truffes : les pommes de terre, en Franche-Comté.
- 5 : B - E : Acater un enfant : mettre un enfant au monde, dans le Nord de la France.



## UNE «GRANDE-NEERLANDE» EN VUE ?

A propos de l'article de Marc Philippe paru dans notre n° 36, p. 10, Georges Boreux (de Blandain) nous écrit :

*Parmi les objectifs favorables au redéploiement économique de la Wallonie unie à la France, vous citez entre autres les synergies réalisables avec les régions limitrophes du Nord et du Pas-de-Calais.*

*Ne croyez-vous pas qu'il y a lieu de s'inquiéter de voir cette région française tendre de plus en plus à développer une synergie avec les Flamands lesquels sont en train de conquérir ces départements économiquement et culturellement, surtout le Nord où, à Dunkerque et dans toutes les communes situées le long de la frontière flamande, ils entreprennent un recyclage, en néerlandais, des adultes possédant encore un dialecte flamand. Des cours sont également accessibles aux jeunes enfants scolarisés. Un certain « engouement », selon l'expression d'un média français, s'y serait développé pour apprendre cette langue.*

*Ce qui veut dire que, dans leur réunion à la France, les Wallons trouveront encore les Flamands sur leur route, du moins dans ces départements du Nord et du Pas-de-Calais. La réalisation de ces derniers départements en voie de développement économique est d'ailleurs souhaitée par le bourgmestre des Mouscronnois (très bilingués) qui a suggéré au bourgmestre tournaisien de s'y associer par le truchement des intercommunales IDEA et IPALIE.*

*Plus récemment, on a appris que le ministre Rudy Demotte briguait la présidence de cette association économique (tout vient à point chez les élus en place). Or, dans ce projet, ces édiles donnent l'impression de vouloir détacher le Hainaut occidental du reste de la Wallonie, car ils disent que celle-ci s'arrête à Mons ! Je crois qu'il y a, dans de tels projets, le péril de voir démanteler la Wallonie en secteurs économiques distincts qui feront les choux gras de ces seigneurs locaux et où se développera encore le bilinguisme qui avantagera automatiquement les Flamands lesquels marqueront des points dans la réalisation de leur « Grande-Néerlande » et, cette fois hélas ! avec la complicité des Français du Nord se sentant une âme flamande. Il conviendrait, à mon avis, de sensibiliser les autorités françaises au danger que représente, pour les Français comme pour les Wallons, le développement régional du bilinguisme flamando-belge.*

*Je dis que ce n'est pas une partie de notre Wallonie qui doit être réunie à la France, mais la Wallonie tout entière. N'êtes-vous pas d'accord ?*

\* \* \*

## CHASSEZ LE NATUREL...

Georges Boreux nous a aussi fait part de ses impressions à la lecture du Manifeste du R.W.F :

*Le complément au Manifeste fondateur du R.W.F. que celui-ci a adopté en date du 2/06/2001, sur l'avenir de Bruxelles Ville francophone, est décevant au niveau de son chapitre Langue et culture à Bruxelles. Même si, dans son ensemble, ce manifeste est plein de bon sens quant aux actions que le R.W.F./R.B.F. se propose de mener face aux menaces de l'emprise flamande permanente sur cette ville devenue internationale.*

*Au niveau donc « Langue et culture », ce manifeste devrait susciter la controverse. En effet, on ne peut logiquement admettre que des dispositions soient prises, qu'un traité international soit conclu - en forçant éventuellement la main de la France (?) - qu'un institut de coopération culturelle franco-néerlandais soit créé pour « soutenir le développement du néerlandais » à Bruxelles et dans sa périphérie.*

*Envisager de telles dispositions pour l'avenir de Bruxelles, c'est apporter de l'eau au moulin de la flamandisation depuis longtemps en cours et toujours plus progressive. C'est ainsi rejoindre l'attitude des partis francophones capitulards et collaborateurs qui permettent encore aujourd'hui aux Flamands d'exposer leurs vœux et revendications pour les voir exaucer en peu de temps après les accords signés.*

*En conséquence, élaborer de tels projets ou prévoir de tels accords culturels aussi favorables aux Flamands, c'est continuer à laisser se développer, par ricochet, le bilinguisme flamando-belge en Wallonie. Inévitablement, il faut bien constater que pour les Wallons à caractère apathique, il n'est bon bec « culturel » que de Bruxelles en la matière. Et cela est hélas ! contre nature, car pour tout individu équilibré de langue maternelle française - et les Wallons ne sauraient s'en départir - la référence, c'est Paris ... sans condition.*

*Mais mille fois hélas ! les Wallons n'ont pour défendre leur cause que des politiciens ou dirigeants dits « francophones » déjà bilingues et ceux-ci n'ont jamais pratiqué que la péroration mollasse sur le bilinguisme qu'ils laissent toujours plus imposer aux Wallons. Ils n'ont jamais eu à leur actif aucune action, aucune campagne pour faire stopper l'extension de la culturelle vondélique qui veut maintenant chasser le français presque dès le berceau des jeunes Wallons. Cela est, à mon sens, de la trahison ! Leur laxisme en la matière fera, tôt ou tard, un grand tort à notre culture française. Je n'adhère pas, Messieurs, à cette partie de votre manifeste bruxellois. Car c'est d'abord aux Bruxellois de se déterminer, à savoir s'ils se tournent vers la France ou s'ils préfèrent continuer à se laisser envahir par la culture néerlandaise. N'est-ce pas ce qu'ils ont fait jusqu'ici, en se portant en exemple (parce qu'ils sont de la « capitale ») envers les Wallons incapables de se détacher des us et coutumes de la Belgique, et par le truchement de « leur Communauté Française » ?*

Si jamais ils choisissaient la culture de Vondel, ils auraient à élaborer eux-mêmes des traités pour la protection des minorités ou créer un organisme de coopération culturelle, mais pas avec l'assentiment de la Wallonie et de la France, car ils auraient choisi leur camp et confirmé qu'ils finissent par accepter aujourd'hui ce que les Flamands leur imposent.

La pérennité du néerlandais à Bruxelles ne devrait pas être encouragée (elle fera perdre encore plus d'emplois aux Wallons) et c'est inacceptable pour une ville qui veut rester française.

Il faut d'ailleurs souhaiter que la France ne s'engage pas à contribuer à la défense du néerlandais où que ce soit. Bien que, selon de récentes informations, la France ait décidé de reconnaître ses langues régionales, y compris mais non confirmé jusqu'ici, le néerlandais que certains s'appliquent à faire prendre pied dans le Nord, principalement le long de la frontière à partir de Dunkerque.

Il faut dès lors craindre que ce régionalisme culturel soit tôt ou tard néfaste à la langue française, le culturel s'alliant couramment aux tractations économiques.

## « HISTOIRE BELGE »

Le sang de Mme Marie-France Jarbinet n'a fait qu'un tour à la lecture de l'article d'Eric Smets, intitulé *Changement de régime* (paru dans notre n°37).

M. Smets emploie, page 13, les mots « Belgique » et « belge », « notre pays » 18 fois (dont deux sont justifiés). C'est du matraquage !

Depuis un siècle, le mouvement wallon dénonce l'occultation de notre histoire, manifestation de la volonté colonisatrice du pouvoir belge. Cette occultation est évidente quand le mensonge est gros (...) ou quand le silence est épais (...)

Elle est insidieuse par le choix lexical de nos historiens, par exemple : occupation, domination française au lieu de « période française » ou quand on parle de la Belgique du temps des Bourguignons ou dans les Pays-Bas autrichiens... Et ce n'est pas une note discrète en bas de page qui rétablit la vérité.

Ceci dit, M. Smets s'est fait l'écho de Pirenne : « ...Bases essentielles sur lesquelles s'élaborera la Belgique moderne ». Moderne implique qu'il y a une Belgique ancienne. Pourquoi pas : « ... sur lesquelles s'élaborera la Belgique » ? Cela fait plus court et surtout plus juste ! Voici deux exemples parfaits de l'« histoire à la belge »

1. De 1794 à 1814, la Belgique est française.

2. « 1792, Dumouriez entre à Liège (...) l'armée française dans laquelle figurent deux légions belges (dont une est liégeoise). »

(1) La Belgique ne peut être française puisqu'elle n'existe pas encore.

(2) Le 28 novembre 1792, à l'entrée des Français, c'est la légion liégeoise commandée par le Verviétois Fyon qui ouvre la marche.

On remarque, du moins pour la grande majorité des lecteurs, que ces « raccourcis » deviennent vérité

historique puisqu'ils viennent confirmer l'histoire apprise sur les bancs de l'école d'autant plus que, sous des dehors innocents, le pronom relatif dont confirme que Liégeois = Belges et que ce texte est publié dans une revue francophile.

Voilà pour la forme, venons-en au fond

1. « Le temps, la contrainte ... se chargent par diverses voies d'imprégner les populations des modes de comportement français.

2. « ... nos régions fortement mises à contribution pour rembourser les frais des campagnes militaires. »

M. Smets omet de dire que ce mode de vie était nouveau pour l'ensemble des départements français, que du nord au sud, et d'est en ouest, le changement, les réquisitions, la conscription et la misère étaient le lot de tous les Français. Il oublie de dire également que pour les départements réunis, ce genre de misère était monnaie courante depuis des siècles : Bourguignons, Espagnols, Autrichiens étaient passés par là bien avant les méchants Français !

Il oublie de dire qu'un changement de régime politique aussi radical ne peut générer un nouveau mode de vie sociale sans violences, injustices et autres accidents de parcours. Et les Liégeois, bien plus que de nombreuses provinces plus au sud, étaient à même de supporter ces vicissitudes : leur lutte pour la démocratie - durant sans désespérer depuis huit siècles avec tous les drames que cela implique - les avait endurcis !

M. Smets aurait dû également signaler que, jusqu'au 9 thermidor an II (27 juillet 1794 : chute de Robespierre à Paris et entrée des Français à Liège), la France vivait sous la Terreur et le nord sous la botte autrichienne. De cette date au 1<sup>er</sup> octobre 1795 (date à laquelle M. Smets reconnaît que la situation des populations s'améliore), il s'est écoulé 14 mois !

Quand on sait que la Belgique met parfois des années pour accoucher de la moindre réforme, nous ne pouvons qu'admirer de pauvres hommes pour qui le pouvoir était chose nouvelle, qui avaient la responsabilité d'inventer des lois et d'organiser le pays, de panser les plaies de la Terreur et celles de deux années de guerres.

N'oublions pas aussi qu'à cette époque, les Wallons savaient payer le prix de la liberté sans se plaindre outre mesure. De nos fauteuils, en effet, nous les plaignons bien plus qu'ils ne se sont plaints réellement. Le Wallon actuel ne peut juger cette époque parce qu'il est devenu belge, mou, peureux et prêt à toutes les concessions. Mais l'avenir se chargera peut-être de lui rappeler que la liberté ne se conquiert (ou ne se conserve) jamais dans un fauteuil.

Je n'esquisserai ici une réponse qu'au premier reproche fait à Eric Smets, c'est-à-dire l'emploi abusif des mots belge et Belgique. Rappelons tout d'abord que Jules César est le premier à mettre ces noms par écrit. La partie belge de la Gaule est alors le territoire peuplé surtout de Celtes et limité au nord par le Rhin et au sud par la Marne et la Seine.

Quant au *Belgium*, c'est plus précisément le pays des Bellovaques (région de Beauvais) et de leurs alliés. Par la suite, la division administrative de la Gaule romaine comprendra, déjà sous Auguste, une immense *provincia belgica* s'étendant jusqu'aux portes de Lyon.

Il est vrai que l'usage de ces noms se perdra pendant des siècles et ne reparaîtra, quoique rarement, qu'à la Renaissance. Ainsi, dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, le Douaisien Louis de Haynin écrit : *La Belge selon qu'elle est, pour le présent, est un grand pays entre la France, l'Allemagne, et la mer Océane (...) Elle se my-partit ordinairement en deux régions presque esgales, c'est à sçavoir en belge wallonne et belge allemande ou flamande selon aucuns* (1). De leur côté, plusieurs ordres religieux, établis dans les Pays-Bas, comprennent deux provinces distinctes appelées *flandro-belgique* et *gallo-belgique* ou *-belge* (2).

Mais ce n'est vraiment qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et à l'occasion des divers événements révolutionnaires que *Belgique* et l'adjectif *belgique*, *Belge* et *belge* vont revenir en force et finalement s'imposer. La contre-révolution, dite brabançonne à son début et causée par le refus des réformes de Joseph II, aboutira, le 11 janvier 1790, à la fondation des *Etats-belgiques unis*, sorte de république ultraconservatrice regroupant la plupart des provinces des Pays-Bas autrichiens, toutes farouchement résolues à rester autonomes. L'adjectif *belgique* est évidemment employé ici parce qu'il englobe tous les « Etats » révoltés et ainsi fait l'économie de la longue énumération des noms de ces provinces venues tout droit du Moyen Age, c'est-à-dire les duchés de Brabant, de Limbourg, et de Luxembourg (ces deux derniers demeurant dans le camp impérial), les comtés de Flandre (divisée en Oost- et West-Flandre), de Hainaut et de Namur ainsi que le Tournaisis. De même, le mot *Belges* désigne Brabançons, Flamands, Hainuyers, Namurois, etc., quelle que soit la « nation » d'origine. Durant cette même année 1790, les révolutionnaires liégeois, qui entameront des négociations avec le *Congrès belge*, n'hésiteront pas à utiliser des expressions telles que : *patriotes belges*, *Etats belges*, *armée belge*, *ambassadeurs belgiques*, etc.

En 1792, les patriotes réfugiés en France formeront un *Comité révolutionnaire des Belges et Liégeois unis*, puis une *Légion* qualifiée de même, et enfin une *Légion liégeoise*, commandée par le général Fyon.

Il est d'ailleurs révélateur de voir que le nom sera repris par Dumouriez puis par les Représentants en mission Briez et Haussmann lorsque, le 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794), ils créent à Bruxelles une *Administration centrale et supérieure de la Belgique (ACSB)* qui absorbe le pays de Liège. Lors du débat ouvert à la Convention à la fin de septembre 1795, à propos de la réunion des ci-devant Pays-Bas et principauté de Liège, Merlin de Douai met en garde ceux qui voudraient voir se créer une *République belgo-liégeoise*, car, dit-il, elle serait trop faible pour résister à un retour des Autrichiens.

Depuis la période française donc, *Belgique* et *Belge* ont connu la « fortune » que l'on sait. Qu'on le veuille ou non, l'historien traitant des événements du temps est tenu de s'en servir ... avec toutefois la plus grande prudence !

Bien entendu, Mme Jarbinet a raison lorsqu'elle constate qu'il y a abus à parler de Belgique aux époques bourguignonne, espagnole ou autrichienne comme l'ont fait et le font toujours de trop nombreux historiens authentiquement « piennistes ». Enfin, il est vrai qu'en dépit des protestations du Mouvement wallon, l'histoire de la Wallonie et singulièrement celle de la principauté de Liège ont été trop souvent passées sous silence.

Jacques Liénard

(1) Cité par A. HENRY, *Histoire des mots Wallon et Wallonie*, Institut Jules Destrée, Mont-sur-Marchienne, 1990, p. 40.

(2) *Ibidem*, p. 43.

## VU DE FRANCE...

Notre correspondant français, M. Charles Conte, nous a transmis un « pamphlet » dont nous reproduisons ci-après de larges extraits. Son auteur : M. E. Thienpont, demeurant à Paris.

*La lecture de votre périodique, trouvé par hasard lors d'un retour au pays, a éveillé ma curiosité pour ne pas dire mon intérêt. Il m'est venu l'idée de réagir aux quelques propos et analyses de votre feuille par un pamphlet tout personnel.*

*Il est très rare dans notre royaume de trouver des écrits pertinents qui décrivent les évolutions sociologiques et politiques. Si l'on trouve parfois des articles réalistes dans la presse, ils sont uniquement le fait de quotidiens français comme Le Monde. Trouver des écrits belges sur le sujet est pour moi une première. Dire que jusque-là, ce que je savais de vous se résumait à une certaine idée du folklore made in Cité ardente, République d'Outre-Meuse, etc...*

*Je suis d'autant plus surpris qu'étant à l'origine un brave Belge pétri d'histoire de la monarchie, d'épopées du Congo et autres billevesées, je ne pouvais attribuer jusqu'alors l'évolution négative de ma vision du pays qu'aux six longues années d'éloignement parisien qui m'en séparent.*

*Et voilà que je découvre que d'autres, en Belgique ceux-là, ont acquis les certitudes qui d'ici sont des évidences. Lorsqu'on bénéficie du recul qu'offre une carrière professionnelle en France, on ne peut être que frappé par les abracadabrantesques évolutions de notre royaume communautaire et fédéral. Par sa déchéance économique aussi.*

*A dire vrai, notre Wallonie n'en finit pas de stagner. La sclérose générale des institutions (police, magistrature, administration, ...), l'immobilisme des politiques empêtrés dans leurs combines, ce perpétuel complexe d'infériorité par rapport à des Flamands qui dominent l'appareil belge...*

*A chaque retour : les trous dans les autoroutes où, à force de colmatage au bitume, on a l'impression que la Wallonie réinvente les pavés. A chaque retour : des usines fermées, (...) des musées partout. Du Borinage à Verviers, partout la même grisaille, sans avenir digne pour la plupart des gens.*

Chez nous, rien n'est simple. Comme sur une île où tout le monde se connaît, où les acteurs économiques et politiques se comptent en quelques dizaines, les tensions et les blocages sont légion. Les copinages aussi, au détriment d'un véritable débat d'idées. L'immobilisme sert au moins ceux qui en récoltent les fruits. Nous devons avoir un nombre de parlementaires par habitant absolument unique au monde (1 fédéral, 3 communautés et 3 régions sans compter cocof et compagnie).

(...) Comment ne pas rire des magouilles minables de ceux qui ont renié les fondements mêmes du mouvement dont ils se réclament et qui les ont portés au pinacle ? Car vendre des cartes de parti comme des tickets de bus, s'abriter derrière l'obsolescence d'une charte de Quaregnon, cela ne suffit pas à sortir un pays de l'ornière.

Et chacun de pouffer devant le manque d'envergure de tous ces barons, trop occupés à vendre leur influence à Dassault, à planquer leurs sous au Grand-Duché et à chanter le plus sérieusement du monde « Debout les forçats de la faim... » devant un parterre où le moins pansu fait 95 kg chope en main.

Il est évident que la solution n'est plus dans l'ancienne Belgique. Elle ne passe déjà plus par Bruxelles, devenue capitale virtuelle de nulle part à mi-chemin de partout.

Non contents de ne rien faire, nos braves politiciens aident nos non moins braves patrons-rentiers à vendre ce qui a fait la Wallonie. Ils aident les étrangers à exploiter une des meilleures main-d'œuvre d'Europe sans en payer le prix réel. Les Français, comme les autres, l'exploitent, bien à l'abri des foudres républicaines qui chez eux modèrent leurs ardeurs néo-libérales. Cet état de fait impose de réagir ; (cependant,) la prédominance des Français dans les secteurs économiques wallons est une chance à saisir.

Il faut effectivement s'ouvrir à l'extérieur par un rattachement à un bloc plus puissant, proche de nous. L'Europe des régions comme celle des Etats-nations ne supprimera pas les frontières ni le dumping social et ne remplacera pas les absences de l'Etat central.

Dès lors, il reste à juger de la faisabilité d'un rattachement à un pays très différent de nous par la manière dont il fonctionne. La République n'a toléré historiquement une « certaine différence » qu'à l'Alsace-Lorraine. Les pays annexés comme la Savoie ou Nice ont perdu toutes spécificités administratives. A la même époque, Napoléon III s'intéressait d'ailleurs à la Belgique avec les mêmes vues, comme à un territoire étranger pouvant satisfaire les soifs expansionnistes de l'Empire. Comme les Suisses francophones, nous sommes très proches culturellement des Français tout en n'ayant jamais été liés à eux au cours de l'histoire. L'expérience révolutionnaire, en effet, n'est qu'un intermède qui a (...) vu la création de départements partout en Europe, de Hambourg à Naples en passant par la Catalogne. Les temps ont néanmoins changé et s'il n'est plus aujourd'hui concevable qu'un pays annexe un de ses voisins, il peut sembler aussi anachronique qu'une province quitte un giron national pour se rattacher à un autre (cette

réflexion valant bien entendu pour l'Europe occidentale, fort différente des Balkans...)

Même si l'idée de la Francophonie fait son chemin, l'idée d'un rattachement wallon doit paraître très incongrue au Français moyen. Dans l'autre sens, la diversité même des Wallons, avec les clivages politiques qui les accompagnent, me laisse penser qu'il serait difficile de rassembler toute la population de la région autour d'une demande de réunion.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut avant tout, c'est un intérêt partagé à s'unir. L'argument du rattachement n'apparaît dans les discours de politiciens (francophones) que pour asticoter les Flamands trop prompts au séparatisme. Quels avantages tirerait la France de cette union ? Vaste débat ! Pour la Wallonie, la réponse paraît plus évidente : tout... puisqu'elle est déjà économiquement dirigée de Paris

(...) Enfin, il me semble évident qu'il faut avant tout rallier les ressortissants wallons installés en France. Ils sont les mieux placés pour comprendre la futilité politique de la situation actuelle. Des centaines de milliers de votants aux élections belges mais aussi aux élections locales et cantonales françaises.

Je ne pense pas me tromper en disant qu'il y a du pain sur la planche pour réveiller tous ceux et toutes celles qui dorment du sommeil du juste, rassasiés de discours de façade, assommés de compromis et de consensus mous ... à la belge.

Le droit d'un peuple à disposer de lui-même ... et pourquoi pas ? L'Europe des cultures, des langues et des sensibilités. Le bloc francophone recomposé et le droit des gens au lieu du droit du sol, utopies ?

## EEN KAT IS EEN KAT

Nous est parvenue une amusante lettre de M. Pierre Sizaire de Mons adressée à la société Pacific Time sarl, en France. Nous ne résistons pas au plaisir de vous la communiquer.

Très porté par tout ce qui touche à la France et accessoirement aux Français, j'ai fait l'acquisition ce jour au supermarché Auchan de Louvroil (Maubeuge) d'un sous-main relatif à l'Hexagone intra- et extra-muros « pondu » par vos services.

La carte de France administrative me convient parfaitement pour rêver d'escapades physiques ou mentales car je dois vous dire, une fois ! si pas deux qu'entre Wallons et Franchouillards le courant passe bien ; (...) bref... on les supporte et ...on... les aime.

Quelle ne fut pas ma stupeur, après être rentré dans mon humble bureau et y avoir déposé le dit sous-main « commis » par vos soins rigoureux et vigilants, de constater horresco referens que mon petit trou de ville de 91.728 habitants (dernière édition du Petit Robert), qui plus est, chef-lieu de la province de Hainaut et de fait wallonne, donc francophone pur porc, à savoir MONS, se voyait attribuer l'appellation néerlandaise de BERGEN. Shocking ! comme disent les Grands-Bretons.

Plus loin, je vois AARLEN (ARLON) où « sévissent » 23.422 Wallons, donc francophones, qui n'en peuvent mais qu'on aliène ainsi le nom de leur bonne ville.

En poussant le surréalisme, tant qu'on y est, les Belges, voir Magritte et consorts, ont toujours eu des idées « abracadabrantesques » (je ne veux citer personne) ; je verrais bien des villes tout à fait francophones débaptisées pour la bonne cause. A savoir :

Charleroi : Karelkoning (trad. litt.),

Bouillon : Huissoep,

Neufchâteau : Nieuwkasteel,

Dinant : Etend (part. prés. du verbe eten, dîner),

La Roche : De Rotsblok,

Nivelles : Waterpas (impératif du verbe niveler),

et enfin Huy : Ya (pour les puristes).

A l'inverse, certaines villes flamandes malgré elles pourraient sauver leur identité culturelle. Je pense à Blankenberge qui deviendrait Montagneblanche, et pourquoi pas tant qu'on y est, Mont-Blanc-sur-Mer !

Débaptiser Fleurus tout près de Charleroi (victoire de Jourdan en 1794 sur les Autrichiens ouvrant la Belgique aux Français... Mon Dieu, Mon Dieu !) et l'appeler une bonne fois pour toutes Sovietebloemen (Fleurs russes).

Conclusion : Parlons l'étranger en certaines circonstances pour nous éviter une deuxième tour de Babel, appeler un chat un chat, een kat een kat ! Anvers devient Antwerpen, Louvain Leuven, Courtrai Kortrijk, Gand Gent et last but not least Lille Rijssel, Paris Parijs.

En admettant que la détermination exacte de la partie flamande de la Belgique vous soit trop ardue, vous avez tout le loisir d'indiquer au nord de celle-ci : Terrae incognitae.

Sans rancune, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments cordiaux et sincères en espérant avoir contribué modestement à l'élaboration d'une édition future remaniée.

## DE DE GAULLE A ... CHEVENEMENT

Le docteur Eric Mertens, d'Eghezée, a écrit à *La Dernière Heure* qui, le 26 juillet, a publié sa lettre sauf que l'organe belge a tronqué le texte sans avoir la correction de mettre des parenthèses. Le voici donc dans son intégralité, la partie supprimée par *La DH* est ici en gras.

### *La nation belge n'existe pas*

Dans l'hebdomadaire *L'Express* de ce 19 juillet, Hervé Hasquin, ministre-président de la Communauté Wallonie-Bruxelles, explique, avec la compétence que l'on attend d'un historien, « qu'il n'y a jamais eu de nation belge à proprement parler » et que « la Belgique est un Etat artificiel créé en 1830 ».

Plus loin dans le même entretien, à la question de l'option du rattachement des francophones à la France, le ministre-président des quatre millions de francophones de ce pays répond prudemment (et l'avoue) : Ce parti reste minoritaire. Même si, depuis cinq ans, la question

n'est plus taboue. Quand on me demande mon avis en public, je réponds par deux questions : à supposer qu'une majorité de Wallons veuillent devenir français, encore faudrait-il que la France soit prête à les accueillir. Et les Wallons rattachés ne risqueraient-ils pas d'être méprisés par Paris. »

En ce qui concerne les dispositions de la République française, je pense que l'on peut rassurer M. Hasquin, en citant Charles de Gaulle : « Si un jour une autorité politique représentative de la Wallonie s'adressait officiellement à la France, ce jour-là, de grand cœur, nous répondrions favorablement à une demande qui aurait toutes les apparences de la légitimité... », ou, plus proche de nous, Jean-Pierre Chevènement : « Si les Flamands souhaitent répudier la Belgique, et pour peu que les Wallons le souhaitent, ce serait évidemment le devoir de la France d'accueillir la Wallonie en son sein. » (RTL, journal télévisé du 11 juillet 1996).

Quant au risque d'être méprisé par Paris, ne serait-il pas temps de rompre cette image surannée d'une France jacobine ? La France peut, elle, se targuer d'avoir réussi sa régionalisation. Et je ne sache pas qu'on ait déjà entendu un politicien lancer « Plus un franc parisien pour la Lorraine ! »

Enfin, M. Hasquin termine son entretien en confessant que : « Globalement, l'opinion francophone reste unitaire et royaliste. L'homme politique doit donc être prudent dans son discours. »

Eh bien non, Monsieur le Président ! En tant que membre de « ce parti » que vous évoquez, j'ose affirmer que l'homme politique n'a pas pour vocation de caresser dans le sens du poil l'électeur bercé de mathildomania par une presse confondant journalisme et complaisance. L'homme politique, s'il veut vraiment mériter ce qualificatif, doit pouvoir devancer et guider la société sur le chemin de la citoyenneté. Car il vaut mieux être parmi ceux qui font l'histoire que parmi ceux qui la subissent.

---

## BREVE

Ainsi donc, dès 2002, l'euro sera d'application et la nouvelle unité monétaire sera divisée, nous dit-on, en 100 cents. Mais, petit problème, comment faudra-t-il prononcer le mot ? Cent comme sang, à la française ou cenn't à la manière germanique ?

Comme Jacques Mercier le recommande fort justement (1), nous devons plutôt parler de centimes.

De même, ce sera, espérons-le, aux Espagnols de préférer céntimo et aux Italiens, centesimo.

---

(1) Le retour du centime in *La Libre Belgique* (29/06/01).



**EPINGLE  
DANS  
LA PRESSE**

**La Belgique comme avenir de l'Europe ???**

*La Libre* (29/06/01) annonce la publication, par le philosophe de l'UCL Ph. Van Parijs, d'un livre portant ce titre avec provocation. Il suggère pour Bruxelles des aides à la connaissance de l'anglais qui deviendrait une sorte de *Lingua Franca*.

Et dans Victor (*Le Soir*, 03/08/01), on lit : *La Belgique sortira de ses problèmes*, pronostique Alain Minc (1). Elle souffrait de ne pas être un Etat-nation. Mais l'Europe, dont elle est la capitale, a rejoint son modèle, en devenant un continent où les régions s'affirment de plus en plus.

La structure dissipative de la Belgique serait donc le modèle pour l'Union européenne : une fédération de Régions autonomes par la dissolution des Nations, avec pour liant une langue commune, le pidgin anglo-américain des affaires ! Notamment à Bruxelles, 3<sup>e</sup> ville francophone au monde. On sent toute la perversité de ces idées sur le rêve d'une Europe des Régions.

*Le Figaro* (23/07/00), à l'occasion du 10<sup>e</sup> congrès de la fédération internationale des professeurs de français, citait le premier ministre : *Si le français n'était plus la langue d'un pouvoir, il pourrait être une langue de contre-pouvoir en exprimant la résistance à l'uniformité du monde. La langue française reste le ciment de la République et des valeurs qui la fondent.*

Et M. A. Braun, le président de la fédération, de rappeler : *Le rayonnement de la France passe incontestablement par les 47 % de locuteurs pour lesquels le français n'est pas une langue maternelle.*

L'opposition à la mondialisation culturelle anglo-saxonne est légitime et demande une action politique cohérente et déterminée.

Marc De Middelée

(1) Ndlr : pourtant, dans son livre *Le nouveau Moyen Age* (paru en 1994), le même Alain Minc doutait fortement de la pérennité de la Belgique. Il disait notamment : *Connaîtrons-nous, nous Français qui croyons... l'Hexagone intangible, une annexion (de la Wallonie) à l'amiable ?*

**L'élection des bourgmestres**

Selon qu'ils seront au nord ou au sud de la frontière linguistique en Belgique/België, les bourgmestres seront bientôt élus d'une manière différente. Ce sera là une autre conséquence de la régionalisation.

Le politologue liégeois Pierre Verjans a confié au *Soir* (04/07/01) que *si l'attrait vers la France favorise en Wallonie le scrutin majoritaire... (et) si la Flandre, conformément au modèle néerlandais, perfectionne un scrutin proportionnel, l'écart entre le nord et le sud du pays se marquera encore plus fort.*

**Potin mondain**

Le 20 juillet, la RTBF, toujours à l'affût des initiatives du Palais, a répandu la bonne nouvelle : dans notre petit royaume où-il-fait-si-bon-vivre, et solide comme un roc (multiculturel), Toots Tielemans, le jazzman, et Salvatore Adamo, le chanteur, ont été anoblis.

Grande merveille, n'est-ce pas, que cet arrêt du temps ! Deux bons siècles de retard qui nous font toujours vivre sous l'Ancien Régime.

**A Liège, le 21 juillet...**

En ce jour de fête (sic), de nombreux sacs-poubelles de couleur jaune (pour les ordures ménagères) ou bleue (pour la collecte sélective) ont orné les trottoirs. En revanche, les drapeaux belges étaient aussi rares que les oasis dans le désert. Bah ! la ferveur s'exprime comme elle peut.

**Vlaams Blok acquitté**

Le 29 juillet, le tribunal correctionnel de Bruxelles (46<sup>e</sup> chambre flamande) a acquitté le VB des accusations de xénophobie et de racisme. Ce jugement a déçu - le terme est faible - tous les démocrates. Il est clair que ce tribunal n'a pas voulu mettre le doigt dans le guêpier politique, le VB représentant, en effet, une force nationaliste en progrès constant et donc ... à ménager !

**Le football et le communautaire**

*Notre dernier bastion unitaire du sport a volé en éclats, samedi, lors de l'assemblée générale de la Fédération belge de football. Celle-ci n'a plus d'Union que le nom, nous apprend Jean-Louis Donnay dans Le Soir (05/07/01). Profitant de leur supériorité et de leur impunité, les Flamands ont démontré aux francophones qu'ils (incarnaient) le pouvoir et qu'ils ne toléreront aucune protestation de leur part sous peine d'être éjectés sur-le-champ.*

Les statuts seront modifiés, a promis le nouveau président, le Flamand Jan Peeters. Soit, mais dans quel sens ? L'avenir seul nous l'apprendra. En attendant, J.L. Fontaine conseille aux autorités politiques francophones de *geler toute forme de (subvention) envers cette Fédération manipulée, de la base au sommet, par des Machiavel dénués de tout scrupule (...)* La dignité est à ce prix.

Mais, plutôt que de perdre son temps dans un inutile combat d'arrière-garde, n'y aurait-il pas plus de dignité à abrégé cette mascarade unitaire en affiliant les clubs wallons le plus vite possible à la Fédération française de football ?

**1886, 1950 ET 2001...**

Pour pimenter un peu le 21 juillet à Bruxelles, les organisateurs, en bons belgicains de droite, ont voulu rendre un hommage historique aux corps de police du royaume. Dans ce but - par cynisme ou par bêtise ? -, ils n'ont pas hésité à rappeler - avec des figurants en costume d'époque, s.v.p.- la féroce répression de la révolte ouvrière de mars 1886 (17 tués et des dizaines de blessés par balles à Liège, Roux et Bascoup), répression « par la terreur » comme l'a dit Henri Pirenne ; ils ont même osé reconstituer la fusillade de Grâce-Berleur, qui coûta la vie

à quatre personnes - dont trois Résistants de la « dernière » - le 30 juillet 1950 lors de la question royale. Comment faut-il prendre l'évocation de ces « hauts faits d'armes » ? Comme un « aimable » divertissement ou comme ... un avertissement aux Wallons ? La question est posée.

Jacques Liénard

### *J'essaye surtout de ne pas vous répondre*

...telle est la savoureuse réplique que le caricaturiste Pierre Kroll a mise dans la bouche de M. Antoine Duquesne, ministre fédéral de l'Intérieur, résumant à merveille la prestation de ce dernier lors du débat dominical (*Mise au point*) que la RTBF a consacré, dimanche 17 juin, à la situation dans les Fourons.

M. Jean-Marie Happart, sénateur socialiste, raconta comment les forces de l'ordre, trente-cinq policiers fédéraux accompagnés de chiens, avaient chargé, à pied ou à cheval, la petite cinquantaine de manifestants, femmes et enfants compris, venus pacifiquement protester contre la vente publique d'immeubles communaux du samedi 9 juin. Il ajouta que lui-même, après avoir été agressé et emmené *manu militari* à l'abri de l'œil indiscret des caméras de télévision, fut roué de coups par des policiers sans doute trop 'zélés', avant de perdre conscience.

Mme Martine Loneux, mère de famille en voie d'être expulsée de son logement social fouronnais parce que wallonne, déclara avoir été frappée, tant à l'occasion de la première tentative de vente publique, en présence du bourgmestre Broers, que de la seconde, devant ses six enfants.

A ces témoignages accablants, Antoine Duquesne répondit que, les rassemblements patriotiques exceptés, toute manifestation était interdite aux Fourons depuis 1988 ! Et le ministre de l'Intérieur d'oser la comparaison avec les événements survenus à Göteborg lors du dernier sommet européen... Comparaison que M. Philippe Leruth, président de l'AGJPB (Association générale des journalistes professionnels de Belgique) ne put qu'infirmer, qualifiant la manifestation de « bon enfant » et rendant la police fédérale entièrement responsable de la dégradation de la situation.

A M. Eric Donckier, journaliste au *Belang van Limburg*, qui affirmait que la minorité francophone de Retour à Liège ne respectait pas les résultats des dernières élections communales, Jean-Marie Happart, rappelant que Adolf Hitler avait été élu démocratiquement, précisa que ses amis et lui ne contestaient nullement le vote, démocratique, mais la façon, contraire au prescrit démocratique, dont la majorité flamande nouvellement élue en abusait. Et l'ancien bourgmestre et actuel échevin francophone des Fourons, M. José Smeets, de noter que le sieur Huub Broers, qui se vante, par ailleurs, d'avoir participé à la rédaction de la tristement célèbre 'circulaire Peeters', avait dirigé, dans les années '70, les marches 'fouronnaises' du VMO (*Vlaamse Militanten Orde*) et du TAK (*Taal Aktie Komiteit*), groupuscules flamingants d'extrême droite, ce que confirma M. Pierre Verjans, politologue, premier assistant à l'ULg. Evoquant la guerre administrative que mènent les autorités flamandes régionales, pro-

vinciales et maintenant communales contre les Fouronnais wallons, José Smeets conclut à la xénophobie et à la volonté larvée d'épuration ethnique. Et le spectre des accords du Lambermont de planer sur l'honorable assemblée...

Enfin, s'obstinant à dénier la réalité, Antoine Duquesne renvoya explicitement dos à dos Huub Broers et Jean-Marie Happart, policiers fédéraux de Genk et manifestants wallons fouronnais, bref bourreaux et victimes ! Et Mme Muriel Gerkens, représentante d'Ecolo-Agalev (sic), prétendit, avec la conviction des sots qui se croient très intelligents, qu'il n'y avait qu'à ne plus lire les problèmes communautaires en terme communautaire pour que ceux-ci se résolvent d'eux-mêmes et disparaissent, comme par enchantement, changer sa vision du monde suffisant à transformer le monde ! On a beau, Madame, appeler 'mouton' le loup, le loup reste loup ; certes, le 'pouvoir des mots' existe, mais il n'est efficace que dans la douce sphère de l'esprit, et non dans celle de la dure réalité. Mais sans doute la détresse de Martine Loneux est-elle justement trop réelle pour nos politiciens 'idéalistes'...<sup>1</sup>

### **Lâchés !**

Antoine Duquesne a présenté vendredi au roi la nomination de Huub Broers comme bourgmestre des Fourons, malgré les plaintes contre lui déposées par Retour à Liège, entre autres suite aux événements du 9 juin, note *Le Soir* des samedis 30 juin et dimanche 1<sup>er</sup> juillet ; jusqu'à présent, le militant flamingant n'était que bourgmestre faisant fonction.

*M. Broers profite du climat politique lié à l'approbation des accords* [du Lambermont], commente M. Nico Droeven, président ff du CPAS fouronnais. Et l'échevin francophone, M. José Smeets, de poursuivre : *Nous avons été lâchés par le monde politique wallon. Maintenant Huub*

<sup>1</sup> Le nouveau ministre régional flamand des Affaires intérieures, M. Paul Van Grembergen, a récemment proposé que la Société flamande du logement rachète les immeubles communaux concernés et y maintienne les locataires francophones. Commentant cette initiative, M. Paul Geudens, de la *Gazet Van Antwerpen*, écrit qu'elle témoigne de la manière dont la Flandre « achète la paix communautaire. Chaque fois que le coq wallon se met à crier, nous sommes là, avec notre porte-monnaie. » Et l'éditorialiste de poursuivre, avec une mauvaise foi consternante et sans crainte du ridicule : « Pour lever l'opposition francophone à la représentation garantie des Flamands [à Bruxelles], nous achetons nos échevins. Pour obtenir la régionalisation de la loi communale, nous donnons des fonds supplémentaires à l'enseignement francophone [et autant, sinon plus, proportionnellement, à l'enseignement flamand, ndr]. Et, pour faire taire l'Action fouronnaise, nous achetons sept maisons [...], au moment où 58.000 personnes figurent, en Flandre, sur les listes d'attente [...] des logements sociaux. » (cité dans *Le Soir* du lundi 18 juin). *Eigen volk eerst*, donc ! Notons toutefois que, selon les dires du sieur Geudens, la solidarité flamande devrait s'arrêter aux Fourons ; cette commune ne serait-elle donc pas flamande, ou bien devrait-elle être 'purifiée' des 'waalse ratten' qui y 'pullulent' ? *Walen buiten*, donc ! *Eigen volk eerst* et *Walen buiten*, voilà donc à quoi se résumerait la (non) pensée politique de ces éditorialistes tant redoutés au nord du pays !

*Broers aura les mains libres. Il n'aura plus aucune raison de ménager les francophones.*

A parcourir *Le Soir* du lundi 2 juillet, on se rend compte que ce n'est pas seulement le monde politique, mais aussi la presse francophone qui lâche les Fouronnais wallons. En effet, dans un portrait qu'il consacre à Huub Broers, M. Daniel Conraads, correspondant liégeois du quotidien bruxellois, se plaît à décrire ce *boulimique de la politique* comme un sympathique *père de trois enfants, ancien Grand prince carnaval des Fourons et... supporter acharné du Standard de Liège*, qu'il encourage - ô belge miracle ! - en français, s'empresse de préciser, ébahi, Daniel Conraads.

Huub Broers est aussi un ardent démocrate, épris de liberté : n'a-t-il pas voulu, à l'occasion d'un voyage à Prague en 1978, *déposer des fleurs en hommage à Jan Palach*, s'émeut le journaliste du *Soir*, qui se garde toutefois de rappeler qu'à la même époque, celui qui dit aujourd'hui belgeoisement s'enthousiasmer *pour les exploits de Kim Clijsters et Justine Henin*, menait les manifestations de l'extrême droite flamingante dans les Fourons...

En Belgique francophone, il y a, en fin de compte, les lâches - nos soi-disant élites politiques et intellectuelles - et les lâchés - les Wallons !

### Francophonissime déculottée

*Que fera la Flandre de sa victoire ?*, s'interroge *Le Soir* du vendredi 29 juin, commentant le vote, au Parlement fédéral, des accords dits 'du Lambermont'. La ratification de la Convention européenne pour la protection des minorités est *une boîte vide avec un bel emballage cadeau*<sup>2</sup>, un « truc » permettant d'éviter au PSC et au FDF de « perdre la face »<sup>3</sup>. Et la création d'un fonds de 3 milliards pour la Région bruxelloise ne fait que *pérenniser un bonus que [celle-ci] devait négocier chaque année avec le [pouvoir] fédéral*. Au contraire de ces 'victoires francophones', toutes symboliques, la victoire de la Flandre, est, elle, bien réelle. En sus d'une plus grande autonomie fiscale, n'a-t-elle pas dépouillé l'Etat fédéral de ses compétences en matière de lois communale et provinciale, d'agriculture, de commerce extérieur et de coopération au développement, le refinancement des communautés profitant également, sinon plus, à l'enseignement flamand ?

Et M. Pierre Lefèvre, rédacteur en chef du *Soir*, de s'inquiéter de l'avenir d'une Belgique *plus confédérale et plus déséquilibrée* que jamais : *Plus autonome, plus riche et moins grevé d'impôts, le Nord du pays restera-t-il encore longtemps solidaire du Sud ?* Dénonçant, en outre, la mise à mal du suffrage universel à Bruxelles au profit de la minorité flamande tandis que les communautés francophones de Flandre perdent la protection d'une tutelle fédérale, Pierre Lefèvre conclut que la Flandre [...] *emporte la part du lion*. Et les Wallons, celle du coq, comme il se doit...

<sup>2</sup> Stefaan Huysentruit, du *Financieel-Economische Tijd*, cité dans *Le Soir* du lundi 2 juillet

<sup>3</sup> Kris Deschouwer, politologue, professeur à la VUB, dans *Le Soir* du mercredi 4 juillet.

### Patrick Dewael, la Flandre, l'extrême droite et... José Happart (cherchez l'erreur)

M. Patrick Dewael, ministre-président du gouvernement régional flamand, a lancé, en avant-propos à la fête nationale flamande du 11 juillet, *un appel contre l'extrémisme et pour le respect mutuel*, rapporte *Le Soir* du lundi 9 juillet.

Cette déclaration n'est pas innocente ; elle s'inscrit dans une stratégie visant à *donner une image plus favorable de la-Flandre*. C'est que, selon une enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de personnalités étrangères, la Flandre est soit inconnue, soit associée à l'extrême droite, à la xénophobie et au racisme !

Désireux, selon ses propres dires, de *profiter de la présidence européenne [de la Belgique] pour démontrer que l'extrémisme n'a pas le champ libre en Flandre*, bref de s'essayer au *marketing* politique façon Tony Blair, Patrick Dewael n'a, toutefois, pas pu s'empêcher de commettre un impair : *En tant que démocrates, nous devons également oser affirmer qu'il y a des limites à notre hospitalité*, a-t-il, en effet, soutenu.

Certes, cher Monsieur le Ministre-Président, mais le *Vlaams Blok*, non content d'oser plus l'affirmer, l'affirme également 'mieux' ; serait-il, pour autant, plus démocratique que le VLD ? A vouloir, même 'démocratiquement', chasser sur les terres de l'extrême droite, en reprenant à son compte certains des thèmes les plus scabreux du discours du dit *Blok*, le VLD risque de ne prouver qu'une seule chose : qu'il est moins bon chasseur et que, décidément, l'original est 'préférable' à la copie !

Outre ce propos pour le moins dangereux, Patrick Dewael a cru bon d'associer dans sa 'condamnation-récupération' de l'extrême droite le *Vlaams Blok* et José Happart, reprochant sévèrement au ministre régional wallon de l'Agriculture d'avoir menacé, au cours d'un entretien accordé à *La Dernière Heure*, de *mener une lutte plus physique et sans doute armée* (... « de détermination », avait ajouté M. José Happart, précise *Le Soir*) s'il revenait aux affaires dans les Fourons.

Rappelant le contexte dans lequel ce dérapage verbal a été commis (violences policières à l'encontre de Fouronnais en passe d'être expulsés de leurs logements sociaux parce que wallons), M. Philippe De Boeck, dans *Le Soir* du mardi 10 juillet, remet les points sur les 'i' : *L'extrémisme d'un Vlaams Blok doit-il être mis sur le même pied qu'un 'coup de gueule' de José Happart ? Certainement pas. Le CVP avait déjà tenté le coup avec le FDF. Le VLD essaye maintenant l'amalgame avec un ministre PS. Comme s'il fallait toujours un pendant francophone à un problème flamand.*

Et le journaliste d'affirmer que *la Wallonie n'a pas [...] d'extrême droite*, avant de conclure sèchement : *Quand le TAK, le Voorpost ou d'autres sinistres groupuscules flamingants du même acabit en viennent aux mains contre des francophones, le monde politique flamand se tait. Ces groupuscules ne parlent peut-être jamais ouvertement de lutte armée, ils la pratiquent.*

A bon entendeur...

### Belgique : y'a d'la rumba dans l'air

... tel est le titre d'un article de M. Jean-Frédéric Delière, paru dans *Le Soir magazine* du mercredi 18 juillet. *La présidence belge de l'Union européenne constitue [...] un dernier répit pour Guy Verhofstadt, écrit le journaliste. Après cela, il devra affronter les vieux démons communautaires et tenter de gérer les volontés confédéralistes de la Flandre.*<sup>4</sup>

Evoquant la 'réforme fiscale' entreprise en Flandre seulement suite au vote des accords du Lambermont (suppression de la redevance radio-télévision, réduction des droits d'enregistrement, instauration d'une taxe de circulation unique, calculée en fonction de l'utilisation du véhicule), ainsi que la volonté des édiles régionaux du nord du pays de faire procéder à l'élection directe des bourgmestres, Jean-Frédéric Delière conclut au (con)fédéralisme de désunion, d'autant que des 'menaces' concrètes de régionalisation pèsent désormais sur la SNCB. (A cet égard, la victoire flamande lors des dernières négociations communautaires relatives au plan d'investissement 2001-2012 en matière de chemins de fer<sup>5</sup> n'est pas de bon augure - du point de vue belge, s'entend ; ne prouve-t-elle pas la friabilité du front francophone, dit 'du refus', mais prêt à toutes les concessions pour éviter que la Flandre ne claque la porte d'une Belgique pourtant déjà inexorablement en voie de putréfaction ?)

Enfin, prenant acte de la *disparition imminente de la Volksunie*, Jean-Frédéric Delière écrit que *pour récupérer son électorat, les partis flamands (et surtout le VLD et le CVP) [devront] se montrer beaucoup plus fermes par rapport au sud du pays. [...] On peut compter sur les éditorialistes des quotidiens flamands pour activer la manœuvre.*<sup>6</sup> Et le journaliste du *Soir magazine* de citer certains de leurs plus récents propos évocateurs : *L'arc-en-ciel est une coalition avec un ascendant francophone (Financieel-Economische Tijd), Le lion flamand doit à nouveau griffer (Het Volk)...*<sup>7</sup>

### Le Soir magazine partagé entre optimisme idéaliste et pessimisme réaliste

Certes, écrit M. Stève Polus, rédacteur en chef, dans l'éditorial du *Soir magazine* du mercredi 25 juillet, *l'arrogance flamande [est] de plus en plus manifeste et*

*irritante, mais la Belgique est un pays somme toute plus naturellement consensuel que naturellement confédéral. Et notre 'pata-journaliste', déjà 'épinglé' dans le précédent Wallonie-France, de poursuivre, en un langage aussi peu châtié que la pensée exprimée est pertinente : Chaque fois qu'un membre de l'autre communauté se comporte de manière à vous donner envie de lui foutre le pied au cul, mieux vaut penser à tous ceux que vous rencontrerez avec plaisir en vacances, là où le fait d'être belge rapproche plus qu'il ne sépare.*<sup>8</sup>

Force est, toutefois, de constater que M. Jean-Frédéric Delière ne partage décidément pas (plus) l'optimisme idéaliste de son rédacteur en chef. Le journaliste de Remouchamps assène, en effet, dans le même numéro du *Soir magazine*, que « la Flandre s'est engagée dans un processus de confédéralisation, auquel l'Etat belge n'échappera pas ». Constatant avec réalisme (et pessimisme, dans son chef) que *les Flamands obtiennent toujours ce qu'ils veulent*<sup>9</sup>, Jean-Frédéric Delière écrit que *la prochaine réforme de l'Etat sera celle qui verra son démembrement pur et simple.* (Certes, mais, ne vous en déplaise, citoyen, les Régions flamande et wallonne ne sont pas, pour autant, appelées à devenir de véritables « régions-nations », évoluant « au sein d'un Etat confédéral dépouillé de la plupart de ses compétences. L'avenir de la Wallonie est la France, et non la Belgique, fédérale ou confédérale !)

Le journaliste de Remouchamps, rappelant la résolution confédéraliste votée au *Vlaams Raad* avant les dernières élections législatives, évoque, enfin, la scission, acquise, de l'Ordre des avocats, celle, promise, des chemins de fer<sup>10</sup> et, enfin, celle, 'inscrite dans les astres', selon une expression chère à M. Jean-Luc Dehaene, de la sécurité sociale.

Bref, si *Belge n'est déjà plus qu'un prénom, pas un nom de famille*, ce ne sera bientôt plus qu'un surnom... Et Jean-Frédéric Delière, regrettant peut-être la 'Belgique de Papa', celle où *l'on chantait la Flandre en français*<sup>11</sup>, de stigmatiser, avec un brin de mauvaise foi mais non sans pertinence, le 'complexe linguistique' dont souffriraient certains de nos concitoyens, pour qui le *flamand, variante dialectale du néerlandais pratiquée par six millions de personnes à travers le monde, est l'outil d'un catastrophique repli sur soi vécu comme une victorieuse percée nationaliste*

Boris Coune

<sup>4</sup> Mais Guy Verhofstadt est-il belge ou flamand ? Selon Mme Joëlle Milquet, présidente du PSC, cela ne ferait pas de doute : « Ses yeux sont rivés [...] sur les intérêts de la Flandre ; en coulisse, les partis francophones le confirment », a-t-elle, en effet, déclaré dans *Le Soir* du mardi 3 juillet

<sup>5</sup> Patrick Dewael et consorts ont réussi, note le journaliste du *Soir magazine*, à ce que « les investissements ferroviaires concernant le port d'Anvers et l'aéroport de Zaventem [soient] considérés d'utilité nationale » et, conséquemment, « retirés de la [...] clé de répartition 60-40 [entre Flandre et Wallonie]. »

<sup>6</sup> Cf., aussi, Pierre-René Mélon, « Le lion s'endimanche », dans *Wallonie-France*, juillet-août 2001, n°37, pp. 11-12. (Jean-Frédéric Delière ne se serait-il pas inspiré de cette brillante analyse ?)

<sup>7</sup> M. Mon Vanderosteyne, du *Nieuwsblad*, est plus explicite, moins imagé : « Dans une nation qui ne dispose que d'un quart d'autonomie fiscale, qui ne peut pas développer sa propre politique des soins de santé ou des allocations familiales et qui doit acheter l'extension de ses compétences [...], le processus d'indépendance ne peut pas être terminé. » (Cité dans *Le Soir* du lundi 16 juillet - je souligne.)

<sup>8</sup> Le croiriez-vous cher Monsieur Polus, mais les Français parlent, comme vous et moi, français, et pensent et ressentent, comme nous, en français, serais-je tenté d'ajouter ! Est-ce le cas de tous les Belges ? Entre une plaque d'immatriculation française et une plaque d'immatriculation belge sur une autoroute italienne semée de plaques d'immatriculation allemandes, le cœur de tout belge francophone, de tout wallon du moins, devrait, dès lors, je pense, battre la chamade plutôt pour la première que pour la seconde...

<sup>9</sup> « Les Wallons, on y rentre comme dans du beurre », observait dans les années '60 Théo Lefèvre ; si cela a changé, c'est en pis : le beurre n'est plus que de la margarine !

<sup>10</sup> M. Norbert De Batselier, président (SP) du parlement flamand ne vient-il pas de dénoncer l'« inacceptable (sic !) accord de la SNCB » (cité dans *Le Soir* du lundi 16 juillet).

<sup>11</sup> Cette si belle et si juste expression est de l'écrivain wallon Thierry Haumont.

## UN GRAND WALLON VIENT DE NOUS QUITTER

**Victor VAN MICHEL**

est né à Liège en 1912. Elève à l'Athénée, il rejoint le groupe des étudiants fédéralistes puis participe à la Ligue d'Action wallonne où il milite avec Georges Truffaut et François Van Belle. Diverses associations se regroupent en un Front populaire wallon.

Contacté par Maurice Bologne, le groupe Sambre et Meuse va diffuser le journal clandestin *Wallonie libre* dont Victor Van Michel assure la diffusion dès 1941. En 1943, il fonde le Parti d'Unité wallonne et anime différents groupements wallons qui, de plus en plus, affirmeront leurs attaches francophiles. Le Congrès wallon de 1945 propose même, dans un vote sentimental exprimé par une importante majorité, le rattachement à la France. Après l'intervention des orateurs, une vibrante et émouvante Marseillaise retentira à plusieurs reprises.

En 1947, lors du 5<sup>e</sup> congrès du PUW, il « décide d'alerter l'opinion publique internationale sur le sort réservé à la Wallonie, minorité nationale francophone, opprimée par une majorité germanique ».

Dans sa volonté de renforcer l'action wallonne, Victor Van Michel se montre intransigeant et préconise toujours des mesures radicales. Il crée l'Association wallonne des Anciens Combattants (AWAC) et fonde l'Entraide wallonne qui recrute des membres dans la Wallonie entière. Wallonie libre lui décernera sa médaille d'or en 1972 et il deviendra membre de son directoire 7 ans plus tard.

Tous ceux qui l'ont approché ont apprécié son enthousiasme, sa vigilance et son sens de la solidarité. Ils n'oublieront pas sa grande sympathie pour la France. Rappelons enfin que, chaque année, l'AWAC commémorait à Liège, au Pont des Arches, l'intervention victorieuse des troupes françaises aidés des patriotes liégeois le 27 juillet 1794 contre les Autrichiens.

Georges GABRIEL

Au début de juillet, nous avons appris le décès inopiné, à 47 ans, de notre collaborateur,

**Monsieur Christian PATERNOSTRE.**

Docteur en droit de formation, il avait, par l'envoi de lettres pertinentes, apporté une utile collaboration à notre périodique. Sa dernière contribution a été publiée en novembre 2000.

*Wallonie-France* présente ses sincères condoléances  
à sa famille, à ses amis et à ses collègues.



### A NOS ABONNÉS

La bonne gestion de notre périodique requiert une reprise régulière des abonnements. Dorénavant, vous trouverez :

- un point vert, collé sur l'étiquette portant vos nom et adresse, qui signale que votre abonnement arrive à échéance ;
- un point rouge qui vous avertit que, l'abonnement n'ayant pas été renouvelé à temps, ce numéro de *Wallonie-France* est le dernier que vous recevrez... à moins que vous ne repreniez l'abonnement dans le mois !

## Wallonie-France

Éditée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon, Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Philippe DETROZ, professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR, Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOULET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Mme Monique WESMAEL, MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Daniel LANIER, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

*Collectif directeur* : Mme Monique WESMAEL, MM. Jacques BONNIVERT, Jacques-Yves CHARLIER, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Jacques DUPONT, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Jacques ROGISSART, Marc SUTTOR.

*Rédaction* : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

*Composition et mise en page* : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47

*Trésorerie* : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

*Secrétariat et éditeur responsable* : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse - Tél. et fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

### Correspondants

#### Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies -Tél : 010 41 16 38.

#### Hainaut :

Charleroi : Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél : 071 85 43 89.

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél : 065 33 93 95.

Tournai / Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél : 068 28 66 28.

#### Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél : 085 51 25 52.

Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél : 087 22 06 40.

#### Namur :

Eric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél : 081 81 23 45, Fax : 081 81 24 72.

#### Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél : 02 770 90 60.

#### France :

Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.

Paul DURIEUX, Font-du-Luc, F 83390 Puget-Ville - Tél : 0033 0 / 4 94 33 53 66.

ABONNEMENT - SIMPLE : 500 FB ou 12,50 EUR ou 100 FF ou 15 EUR  
 SOUTIEN : 800 FB ou 20,00 EUR ou 150 FF ou 22,50 EUR  
 ETUDIANT : 300 FB ou 7,50 EUR ou 70 FF ou 10,50 EUR

à verser au compte 068 - 2271983 - 76 de Wallonie-France à 4130 Esneux-Tilff

Pour la France : Wallonie-France, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet 08857, n° cpte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre adresse ou par mandat-poste libellé en euros adressé au trésorier.